

# Rapport de la mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/UICN au Parc National de Kahuzi-Biega

République démocratique du Congo  
24 avril au 4 mai 2017



Photo © Rick Murphy (gorille) et © Leila Maziz/UNESCO

Juin 2017

## Sommaire

LISTE DES ACRONYMES.....	4
REMERCIEMENTS.....	5
RÉSUMÉ ET LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
1. CONTEXTE DE LA MISSION.....	8
1.1 Historique de l’inscription .....	8
1.2 Critères et valeurs du bien lors de son inscription .....	8
1.3 Examen de l’état de conservation par le Comité du patrimoine mondial .....	9
1.4 Justification de la mission.....	9
2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL.....	10
2.1 Législation nationale.....	10
2.2 Cadre institutionnel .....	10
2.3 Structure de gestion .....	10
2.4 Réponse à la reconnaissance des valeurs en vertu des traités et des programmes internationaux .....	10
3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS ET DES MENACES.....	11
3.1 Menaces.....	11
3.1.1 Insécurité et activités illégales causées par la présence de groupes armés .....	11
3.1.2 Braconnage et état des populations animales .....	12
3.1.3 Activités minières .....	14
3.1.4 Démarcation des limites et occupations illégales dans le PNKB .....	15
3.2 Efficacité de la gestion.....	17
3.2.1 Cadre de gestion et financement .....	17
3.2.2 Le personnel .....	18
3.2.3 Infrastructure du parc.....	19
3.2.4 Les équipements déployés .....	19
3.2.5 Surveillance et Recherche .....	19
3.3 État de la mise en œuvre des mesures correctives adoptées en 2010 .....	21
4. ÉVALUATION DE L’ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN .....	25
4.1 État des éléments clés de la valeur universelle exceptionnelle du bien .....	25
4.2 Évolution et modification de l’état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril .....	28
4.2.1 Indicateurs de données biologiques :.....	28
4.2.2 Indicateurs d’intégrité .....	29
4.2.3 Indicateurs de gestion du parc .....	29
4.2.4 Calendrier .....	29
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	30

LISTE DES ANNEXES .....	32
Annexe 1. Termes de référence .....	32
Annexe 2 : Décisions du Comité du patrimoine mondial .....	34
Annexe 3. Itinéraire et programme .....	37
Annexe 4. Liste et contacts des personnes rencontrées .....	38
Annexe 5. Cartographies .....	39
Annexe 6. Photographies.....	40

**LISTE DES ACRONYMES**

CoCo	Conservation communautaire
CoCoSi	Comité de coordination du site
CPM	Centre du patrimoine mondial
VUE	Déclaration de valeur universelle exceptionnelle
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GPS	Système de positionnement géographique
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
FFI	Fauna and Flora International
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau - Banque allemande de développement
LAB	Lutte anti-braconnage
LEM	Contrôle de l'application de la loi
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONG	Organisation non gouvernementale
PGG	Plan de Gestion Général
PNKB	Parc national de Kahuzi-Biega
RDC	République démocratique du Congo
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VUE	Valeur universelle exceptionnelle
WWF	World Wide Fund for Nature
WCS	Wildlife Conservation Society

## REMERCIEMENTS

---

L'équipe de la mission remercie l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et le personnel du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB). La mission souhaite tout particulièrement exprimer sa reconnaissance envers les membres du personnel de terrain du PNKB pour leur collaboration enthousiaste et constructive à cette mission : Lucien Gédéon Lokumu (Directeur du Parc) et son équipe Isidore Chevalier Kikukama, Solange Cimanuka, Gloria Mwenge, Nkulu Kalala et Christian Amboye.

Elle exprime également sa reconnaissance à l'ensemble du personnel des partenaires techniques et financiers – Wildlife Conservation Society (WCS), Banque allemande de Développement (KfW - Kreditanstalt für Wiederaufbau) et la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). Les membres de la mission remercient sincèrement les autorités locales pour leur accueil, Mme la Ministre Provinciale, Adophine Muley Byayuwa et M. le Gouverneur de la Province du Sud Kivu, Marcellin Cishambo Ruhoya.

L'équipe remercie également la Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'équipe du Bureau de l'UNESCO à Kinshasa pour leur aide dans les procédures d'obtention de visas et dans la logistique à Kinshasa ainsi que pour l'organisation des voyages au sein du pays.

À Kinshasa, la mission remercie la Direction générale de l'ICCN, pour leur appui et leurs contributions : le Pasteur Cosma Wilungula et son équipe, Jean-Joseph Mapilanga, Augustin Ngumbi, Benjamin Balongelwa et Paulin Tshikaya.

## RÉSUMÉ ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

Du 24 avril au 4 mai 2017, une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN a été menée au Parc national de Kahuzi-Biega, site du patrimoine mondial en péril, conformément à la Décision **38 COM 7A.38**. L'objectif de la mission de suivi réactif était de réévaluer l'état de conservation du bien, d'actualiser les mesures correctives, d'établir un nouveau calendrier de mise en œuvre et de finaliser l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. En raison de la situation sécuritaire difficile dans la région et du besoin d'attendre que les résultats des inventaires fauniques soient disponibles, la mission n'a pas pu avoir lieu depuis l'année 2014. Lors de ses 39<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> sessions, le Comité du patrimoine mondial a renouvelé sa demande à l'Etat partie d'inviter une telle mission (Décisions **39 COM 7A.5** et **40 COM 7A.38**).

L'équipe de la mission a pu rencontrer des représentants de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les principaux organismes donateurs et de l'ICCN. Bien que les contraintes de sécurité aient limité la visite du terrain à quelques zones du secteur de haute altitude du parc (secteur de Tshivanga), la mission a pu examiner l'état de conservation du bien lors des réunions et des discussions avec les gestionnaires du bien, les autorités politiques et administratives, les partenaires de conservation et diverses parties prenantes.

A l'instar des autres biens de l'est de la République démocratique du Congo (RDC), l'insécurité persiste dans et autour du PNKB. Les groupes armés s'adonnent à diverses activités illégales (braconnage, exploitation minière et production de charbon de bois) et attaquent régulièrement le personnel de l'ICCN. Le PNKB n'est pas épargné par cette insécurité puisque trois gardes ont été tués, en 2016, au cours de patrouilles de surveillance. L'implication des bandes armées dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du bien continue d'affecter l'intégrité du Parc.

La mission est restée sur place pendant cinq jours, au cours desquels elle a pu visiter les projets de conservation communautaire dans la chefferie de Kabaré, les installations du siège du PNKB et le secteur des gorilles à Tshivanga. Cependant, faute de moyen logistique la mission n'a pas pu effectuer de survol aérien pour évaluer l'état actuel de la situation des occupations illégales et la détérioration du corridor écologique entre la basse et la haute altitude. C'est pourquoi, la mission n'a pas été en mesure de constater l'évolution du nombre de fermes et des installations dans le corridor. L'évaluation d'une des plus importantes menaces pour le bien s'est faite sur la base des entretiens avec les équipes du PNKB.

La mission a noté que tandis que des progrès ont été réalisés depuis la mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN de 2009, l'ICCN fait toujours face à de nombreux défis dans ces efforts de mettre en œuvre les mesures correctives adoptées lors de la dernière mission. Les problèmes de sécurité persistants dans toute la région de l'est de la RDC continuent d'avoir un impact négatif sur toutes les aires protégées de la région, y compris au PNKB. Les efforts de l'ICCN doivent être renforcés, en coordination avec d'autres institutions gouvernementales responsables de la sécurité, du développement économique et des questions sociales, afin de pérenniser à long terme les progrès accomplis dans les sites du patrimoine mondial de l'est de la RDC. Il est à noter qu'il y a eu des améliorations supplémentaires dans les efforts d'évacuer les groupes armés des secteurs du PNKB autrefois occupés. Cependant, l'ICCN continue d'avoir un accès limité à une portion importante du secteur de basse altitude du parc puisque cette zone reste encore dangereuse.

Le PNKB a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sous le critère (x), sur la base de sa grande diversité d'espèces de mammifères, y compris ses populations importantes de gorille de Grauer et de chimpanzé. Les progrès accomplis pour compléter l'inventaire de la grande faune mammalienne, qui sera terminé d'ici août 2017, sont salués par la mission. Les résultats préliminaires présentés dans le rapport WCS/ICCN/FFI de mars 2016 (Plumptre, A., et al. 2016), indiquant un déclin estimé de 77% des effectifs des gorilles de Grauer depuis 1994 et justifiant sa classification en tant qu'espèce en danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN, semblent être confirmés. En outre, les données concernant l'éléphant révèlent que leur présence est rare, voire inexistante.

Les activités minières demeurent une menace particulière pour les habitats de gorilles et la chasse de viande de brousse, surtout aux alentours des sites miniers, est considérée comme la menace la plus critique pour le gorille et d'autres espèces. Il est à noter que la plupart des mines à l'intérieur du bien ont été fermées et évacuées, mais il y a toutefois des indications que le personnel des mines opérant en dehors du bien accèderaient encore aux ressources tant minérales que biologiques à l'intérieur du bien. Il est donc extrêmement important de mener des campagnes de sensibilisation auprès des communautés locales et du personnel des mines pour mettre un terme à la consommation et au commerce de viande de brousse.

L'organisation d'un « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » et la stabilisation signalée des activités destructrices, liées aux fermes illégales dans le corridor écologique entre les secteurs de haute et de basse altitude du bien, sont des avancées positives pour le PNKB. Cependant, il est primordial d'obtenir des informations, cartographiques et photographiques, pour évaluer la situation réelle des occupations illégales, la détérioration et l'état de l'empiètement du corridor.

Sur la base de ces conclusions, la mission propose que les mesures correctives soient actualisées comme suit, pour la période 2017-2020:

- a) Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes,
- b) Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires,
- c) Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien,
- d) Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude,
- e) Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif,
- f) Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien,
- g) Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien,
- h) Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur,
- i) Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc.

Enfin, l'équipe de la mission, en consultation avec les gestionnaires du PNKB, ont mis à jour une partie des indicateurs de l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

## 1. CONTEXTE DE LA MISSION

---

### 1.1 Historique de l'inscription

Le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980 sous le critère (x) en raison de son importance pour la biodiversité. Situé à cheval entre le Rift albertin et le bassin du Congo, le bien couvre 6000 km<sup>2</sup> (600 000 ha) de forêts tropicales, allant de forêts afro-montagnardes autour des monts Kahuzi (3,308 m) et Biega (2,790 m) à des forêts ombrophiles équatoriales dans la moyenne altitude (600 m). Le parc abrite une flore et une faune d'une exceptionnelle diversité qui en font un des sites les plus importants dans la vallée du rift albertin, elle-même une des régions les plus riches d'Afrique et du monde. Le PNKB abrite également la plus importante population mondiale de gorilles de Grauer (*Gorilla beringei graueri*), endémiques de la République démocratique du Congo (RDC) et classé en tant qu'espèce en danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN.

Le PNKB est situé dans le nord-est de la RDC, dans les provinces administratives du Sud Kivu, Nord Kivu et Maniema. Il est divisé en deux parties : un secteur de haute altitude (60,000 ha) relié par un corridor étroit à une partie en basse altitude, composée de 3 secteurs et beaucoup plus vaste (540,000 ha). Le secteur de basse altitude et le corridor ont été ajoutés au parc lors de son extension en 1975. Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1997 suite à l'impact de la présence de réfugiés ainsi que la présence de milices et occupant illégaux dans le bien se traduisant par une importante augmentation du braconnage, des feux illégaux et de la collecte illégale de bois comme bois de chauffage. Une carte du bien se trouve en annexe 5.

### 1.2 Critères et valeurs du bien lors de son inscription

Le PNKB a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en vertu du critère (x) (correspondant à l'ancien critère naturel (iv)). Dans la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, adoptée par le Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012), la description du bien est la suivante :

*Critère (x) : Le Parc national de Kahuzi-Biega abrite plus d'espèces de mammifères que tout autre site du Rift Albertin. Il est le deuxième site le plus important de la région aussi bien pour les espèces endémiques qu'en termes de richesse spécifique. Le parc compte 136 espèces de mammifères, parmi lesquelles le gorille de plaine de l'Est qui est la vedette et 13 autres primates comprenant des espèces menacées comme le chimpanzé, le colobe bai, et les cercopithèques de l'Hoest et d'Hamlyn. D'autres espèces extrêmement rares des forêts de l'est de la RDC y sont aussi présentes telles que la genette géante (*Genetta victoriae*) et la genette aquatique (*Genetta piscivora*). Des mammifères caractéristiques des forêts d'Afrique centrale vivent aussi dans le parc comme l'éléphant de forêt, le buffle de forêt, l'hylochère et le bongo.*

Le bien est situé dans une importante zone d'endémisme pour les oiseaux (Endemic Bird Area) identifiés par BirdLife International. Wildlife Conservation Society (WCS) a dressé une liste complète d'oiseaux du parc, en 2003, dénombant 349 espèces dont 42 endémiques. De même, le parc a été également reconnu comme un Centre de diversité pour les plantes par l'UICN et le WWF en 1994 avec au moins 1 178 espèces répertoriées dans la zone de haute altitude, la partie basse restant encore à inventorier. Le parc est un des rares sites d'Afrique subsaharienne où la transition floristique et faunique de basse à haute altitude est observable. Il comprend en effet tous les stades de végétation forestière allant de 600 m à plus de 2 600 m, des forêts denses humides de basse et moyenne altitudes aux forêts sub-montagnardes jusqu'aux forêts montagnardes et de bambou. Au-dessus de 2 600 m jusqu'au sommet des monts Kahuzi et Biega, s'est développée une végétation subalpine à bruyères, hébergeant la plante endémique *Senecio kahuzicus*. Le parc abrite aussi des formations végétales globalement peu répandues comme les marais et les tourbières d'altitude et les forêts marécageuses et ripicoles sur sols hydro-morphes à toutes altitudes.

### 1.3 Examen de l'état de conservation par le Comité du patrimoine mondial

La mission actuelle fait suite à la mission de suivi réactif de décembre 2009 qui a conclu que l'insécurité était le plus grand obstacle à la conservation du bien et à la restauration de son intégrité. Les autres menaces identifiées, à l'époque, étaient : le braconnage, l'exploitation minière au sein du bien et l'occupation illégale du corridor écologique entre les parties de haute et de basse altitude ainsi que l'ampleur de l'occupation des terres du parc par les villages et la déforestation croissante pour l'approvisionnement en bois de chauffe.

Lors de sa 38<sup>ème</sup> session (Doha, 2014), le Comité du patrimoine mondial a exprimé, dans sa **Décision 38 COM 7A.38** (Annexe 2), sa plus vive inquiétude quant au fait qu'aucun progrès n'a été accompli pour évacuer le corridor écologique, alors que cela est crucial pour assurer la continuité écologique entre les secteurs de la haute et de la basse altitude, et qui est l'une des conditions *sine qua none* pour préserver l'intégrité et la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien. Le Comité a donc demandé à l'État partie d'inviter une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN sur le bien pour évaluer son état de conservation, actualiser les mesures correctives, établir un nouveau calendrier de mise en œuvre et compléter les indicateurs sur l'état de conservation du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Cette mission, demandée depuis 2014 par le Comité (Décision **38 COM 7A.39**), n'avait pas pu avoir lieu jusqu'ici en raison de l'insécurité dans le Sud Kivu et au PNKB.

### 1.4 Justification de la mission

La mission a eu lieu du 24 avril au 4 mai 2017 sur invitation de l'ICCN, autorité en charge des aires protégées en RDC. Les termes de référence de la mission figurent à l'Annexe 1. Elle a été menée par Leila Maziz, représentante du Centre du patrimoine mondial, et Edward Wilson, représentant de l'UICN. Les objectifs de la mission étaient les suivants :

- Evaluer l'état de conservation du bien en particulier : les occupations illégales et l'évacuation du corridor écologique entre les secteurs de la haute et la basse altitude, l'annulation des droits fonciers et le plan de zonage pour résoudre la question des villages, les activités illégales d'exploitation minière et l'impact de la Route Nationale 3 dans le bien ;
- Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 34<sup>ème</sup> session (**34 COM 7A.5** ; Brasilia, 2010) ;
- Finaliser les indicateurs de l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril, sur la base des résultats des enquêtes aériennes, ou d'autres données de suivi disponibles ;
- Sur la base de ces évaluations, réactualiser si nécessaire les mesures correctives et leur calendrier de mise en œuvre, en consultation avec l'Etat partie ;
- En accord avec le paragraphe 173 des *Orientations*, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité, de protection et de gestion.

L'itinéraire et le programme de la mission, la composition de l'équipe de la mission et la liste des personnes rencontrées figurent dans l'Annexe 4.

## **2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL**

---

### 2.1 Législation nationale

L'aire protégée de Kahuzi-Biega a été créée en 1937 par l'autorité coloniale comme « Réserve intégrale zoologique et forestière de Kahuzi Biega » sur une superficie de 75 000 ha. Ce statut de protection a été confirmé par l'ordonnance – loi de 1969. En 1970, la réserve obtient le statut de parc national par le Décret 70-316 par le biais de la révision d'une partie des limites de la partie sud. La superficie passe alors de 75 000 ha à 60 000 ha. En 1975, le parc national est étendu par le Décret 75-238 pour inclure des forêts de basse altitude, en les reliant à la zone montagneuse par un corridor. Cette extension a porté la superficie à 600 000 ha. L'objectif recherché par cette nouvelle modification était la protection d'un continuum entre les habitats de forêt de haute et de basse altitudes dans le but d'assurer l'échange des populations de mammifères entre les deux blocs forestiers, en particulier pour les gorilles et les éléphants.

Les aires protégées de la RDC, dont le PNKB, sont régies par la législation nationale dont les textes les plus pertinents sont : la loi 73-021 du 20 juillet 1973 sur le régime foncier, la loi 11-2002 du 30 août 2002 portant code forestier, le décret 10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts de l'ICCN, et la nouvelle loi relative à la conservation de la nature (votée le 14.02.2014 et entrée en application en août 2014) qui remplace l'ordonnance-loi 69-041). Au moment de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le Parc ne disposait pas de plan de gestion. Un premier plan de gestion a été élaboré en 2000 et révisé en 2009.

### 2.2 Cadre institutionnel

Les Parcs Nationaux, Réserves et Domaines de Chasse de la RDC couvrent environ 8 % de la superficie du pays. La nouvelle loi sur la conservation de la nature (Art. 26) prévoit que la superficie totale des aires protégées recouvre à terme au moins 15% du territoire national. Ces aires protégées sont confiées à la gestion de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Cependant, en l'absence de budget adéquat de l'Etat alloué à ce secteur, les seules aires protégées (notamment les cinq sites du patrimoine mondial) bénéficiant d'une gestion effective sont celles appuyées par les partenaires extérieurs (ONG et bailleurs de fond bi- et multilatéraux).

### 2.3 Structure de gestion

L'ICCN exige que chaque aire protégée (AP) développe un plan d'aménagement/de gestion abordant tous les aspects managériaux du site et sur la base duquel un plan d'opération annuel soit convenu entre les partenaires contribuant à la gestion. Le Comité de coordination du site (CoCoSi) est un comité dont le rôle est de définir l'implication de chaque partenaire aux activités de conservation et de planifier sa contribution financière au budget du site. Ainsi, l'ICCN - PNKB bénéficie d'un appui technique et financier de partenaires internationaux, notamment la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau), la Banque mondiale et Wildlife Conservation Society (WCS). Le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre du projet « Conservation de la biodiversité dans les régions de conflits armés ; protection des sites du patrimoine mondial en RDC », a appuyé financièrement le Parc de 2004 à 2015 pour mettre en œuvre les Décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial.

### 2.4 Réponse à la reconnaissance des valeurs en vertu des traités et des programmes internationaux

Depuis l'inscription du PNKB sur la Liste du patrimoine mondial, la RDC a entretenu, par le biais de l'ICCN, un dialogue constructif avec le Centre du patrimoine mondial en vue du respect de la VUE du site. L'État partie a intégré l'importance de ses engagements internationaux en spécifiant à l'article 215 de sa Constitution que « les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure

à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie ». Outre la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la RDC a ratifié les conventions environnementales suivantes (liste non exhaustive) :

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Convention de Ramsar sur les zones humides (RAMSAR)
- Convention sur les espèces migratrices (CEM)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

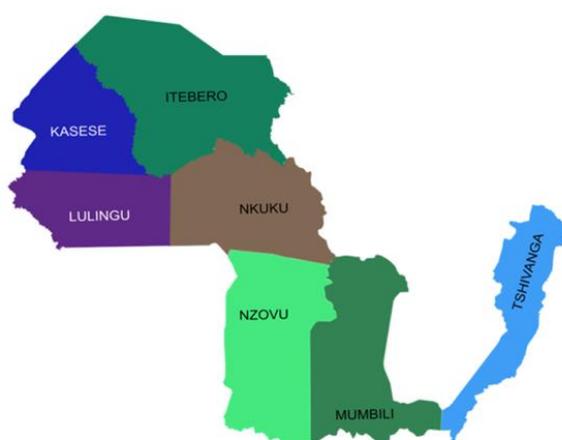
Malgré la nouvelle loi sur la conservation de la nature, adoptée en 2014, il semble que certains choix liés à l'exploitation des ressources naturelles dans les aires protégées risquent d'entraîner la remise en cause du statut légal de protection de certains secteurs gouvernementaux (ex : exploitation pétrolière et/ou minière).

### 3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS ET DES MENACES

#### 3.1 Menaces

##### 3.1.1 Insécurité et activités illégales causées par la présence de groupes armés

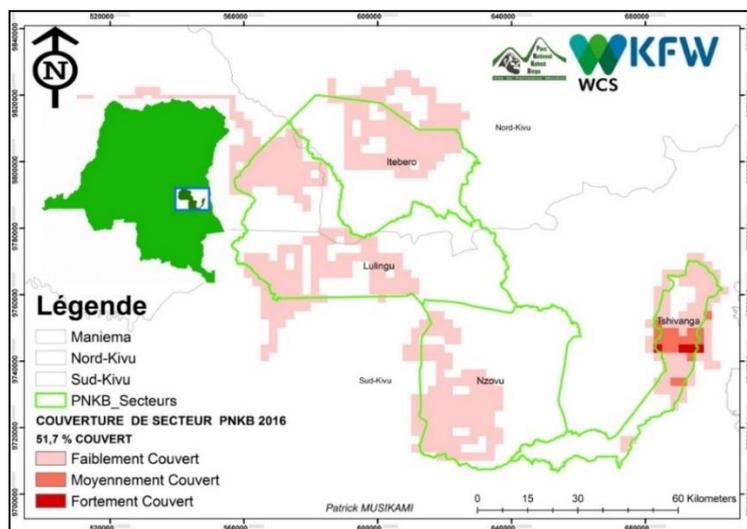
Comme indiqué dans l'introduction, l'insécurité persiste, dans et autour du PNKB, tout comme dans l'ensemble des biens situés à l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Les groupes armés s'adonnent à diverses activités illégales (braconnage, exploitation minière et production de charbon de bois) et attaquent régulièrement le personnel de l'ICCN. Le PNKB n'est pas épargné par cette insécurité puisque trois gardes ont été tués, en 2016, au cours de patrouilles de surveillance. L'implication des bandes armées dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du bien continue d'affecter l'intégrité du Parc. Néanmoins, la mission reconnaît que l'ICCN a réalisé des progrès significatifs ces dernières années dans le développement des capacités du personnel et des infrastructures ce qui a entraîné une augmentation des patrouilles dans le parc. Dans son rapport sur l'état de conservation du bien de 2017, l'État partie note que l'intervention des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) a conduit à l'évacuation et la démobilisation de quelques groupes armés. Ainsi, la légère amélioration de la situation sécuritaire a permis à l'ICCN de remettre en service les postes de garde du bien dans le secteur de basse altitude (Itebero, Nzovu et Lulingu – voir carte 1 ci-dessous).



Carte 1: Secteurs administratifs du PNKB (sources : UNESCO et ICCN)

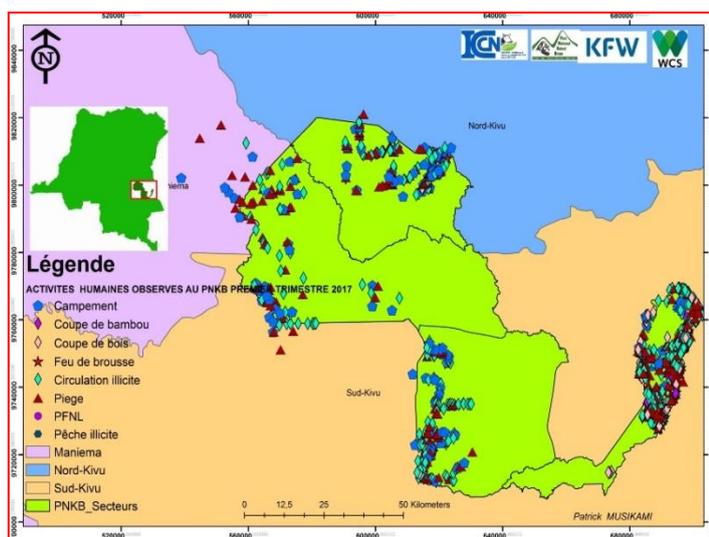
Toutefois, les patrouilles ne couvraient que 52% de la superficie du PNKB en 2016 et seul le secteur de haute altitude (Tshivanga) a bénéficié de patrouilles régulières, selon les informations fournis à la mission par l'ICCN

et WCS (voir carte ci-dessous). En effet, la mission a été informée qu'une grande partie des patrouilles dans le secteur de basse altitude du parc ont été mobilisées dans le cadre de l'inventaire de la grande faune mammalienne actuellement en cours et qui devrait s'achever en août 2017.



Carte 2: Couverture du PNKB par les patrouilles de l'ICCN en 2016 (source WCS)

L'une des principales améliorations dans la gestion du parc a été l'introduction de l'outil SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool), ce qui permet aux patrouilles d'enregistrer sur des téléphones portables munis d'un signal GPS les observations de la faune et des activités illégales. Ceci a conduit à une amélioration du suivi du parc et a permis à l'ICCN et ses partenaires d'analyser les données et de déterminer de façon précise les tendances des populations animales et des activités humaines. Comme le démontre la carte suivante, les activités illégales se sont poursuivies à un taux élevé dans et autour de tous les secteurs du PNKB pendant le premier trimestre de 2017. Les taux extrêmement élevés enregistrés dans le secteur de haute altitude sont sûrement le résultat de l'intensité élevée des patrouilles dans ce secteur ; les taux d'activités illégales enregistrés dans le secteur de basse altitude seraient sans doute similaires si l'intensité des patrouilles y était plus élevée.



Carte 3: Activités humaines observées lors des patrouilles SMART au PNKB en début 2017 (Sources ICCN/WCS)

### 3.1.2 Braconnage et état des populations animales

La mission de 2009 avait noté que l'absence de données sur la faune et les activités illégales rendait difficile l'estimation du taux de braconnage. Depuis l'introduction de l'outil SMART, l'ICCN et ses partenaires ont pu

développer une meilleure compréhension des taux de braconnage actuels pour toutes les espèces assujetties à un suivi. Dans les cas du gorille de Grauer et du chimpanzé, l'inventaire - en cours - indique que l'impact des taux de braconnage durant les deux décennies précédentes a réduit de façon dramatique les effectifs de ces deux espèces.

En réponse aux recommandations de la mission de 2009, un inventaire général de la faune a démarré en juillet 2014 et il couvre l'ensemble des 7 secteurs du PNKB. Cet exercice d'inventaire biologique, initié par l'ICCN et mis en œuvre par WCS, est le plus complet qui ait eu lieu au PNKB depuis plus de 10 ans. Au moment de la mission, environ 70% du PNKB a été couvert et les activités de comptage ont été ralenties à cause de la présence de rebelles dans certaines zones du site. Les résultats finaux devraient être disponibles à la fin de l'année 2017. Ce recensement va permettre une évaluation approfondie de l'état de la valeur universelle exceptionnelle et de l'état des principales populations de faune sauvage au PNKB.

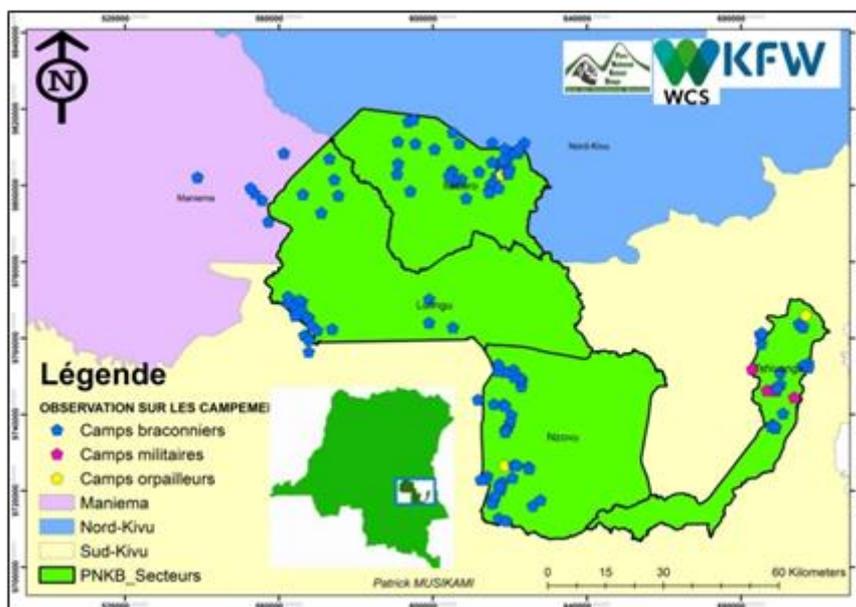


Se basant sur des données d'inventaires collectées entre 2010 et 2015, Plumptre et al. (2015) ont estimé que l'effectif total des gorilles de Grauer était réduit à 3 800 individus seulement, ce qui représente une baisse de 77% depuis 1994. Cette estimation était basée sur trois méthodes d'évaluation différentes : (1) une comparaison d'inventaires sur des transects effectués entre 1994 et 2014 sur quatre sites à l'intérieur du PNKB, (2) une comparaison des taux de rencontre des nids le long de transects effectués en 1994 et entre 2011-2015 sur 11 sites, et (3) une analyse spatiale du taux d'occupation prédisant le taux d'occupation et les effectifs des gorilles à travers leur aire de distribution. Chacune de ces méthodes ont donné lieu à une estimation d'au moins 77% de réduction de la population des gorilles de Grauer. Les taux de rencontre montrent un taux de déclin annuel de 5% sur une grande partie des sites surveillés, en raison de la fragmentation de l'habitat et de la chasse illégale autour des nombreux camps miniers artisanaux et des villages situés dans les zones abritant des gorilles (Plumptre, A., et al. 2016. *Gorilla beringei* ssp. *graueri* (version errata publiée en 2016). La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN,

2016).

Des taux de déclin similaires ont été enregistrés pour les chimpanzés à l'intérieur du PNKB mais en raison de leur répartition plus large et leurs populations plus importantes, les baisses au sein du PNKB, bien que significatives pour l'état de conservation du parc et la valeur universelle exceptionnelle, ne sont pas aussi importants pour la survie de cette espèce à l'échelle de son aire de répartition.

En outre, les données SMART, récoltées pendant les brigades de lutte anti-braconnage, montrent que la pression due aux activités humaines reste importante, telles que la collecte de bois, la chasse et le braconnage et l'exploitation illégale de minerais. De plus la présence de groupes armés dans la basse altitude a vraisemblablement entraîné une augmentation importante du braconnage à l'aide d'armes à feu, notamment des populations d'éléphants. Selon le rapport annuel du PNKB de 2016, 49 braconniers ont été arrêtés dont une trentaine dans le secteur de Tshivanga, le plus surveillé. Si les autres secteurs du bien connaissaient le même niveau de surveillance, il est probable que le nombre de braconniers arrêtés serait encore plus importants.

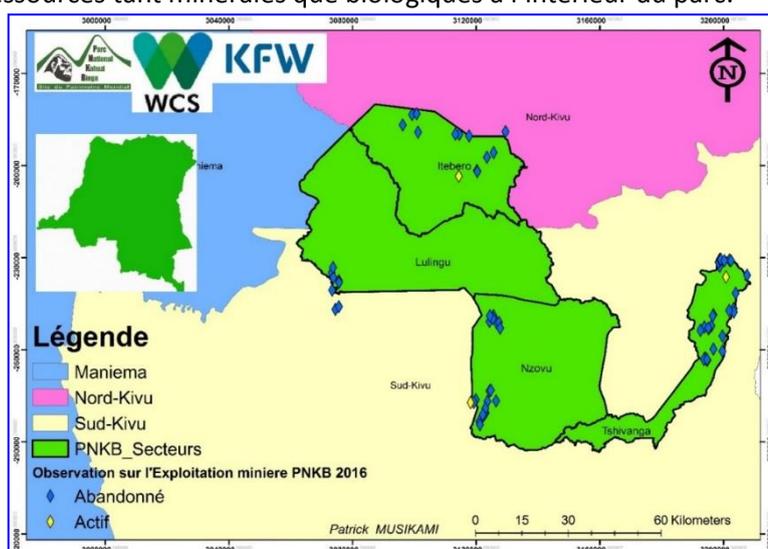


Carte 4 : Campements illégaux observés dans le PNKB en 2016 (Sources ICCN/KfW/WCS)

### 3.1.3 Activités minières

Le niveau d'activités minières légales et illégales au sein du PNKB a diminué de façon conséquente depuis 2009. Selon le rapport de l'État partie soumis en 2017, aucune concession légale n'est actuellement active à l'intérieur des limites du parc. Cette situation a été confirmée par le département des ressources naturelles de la MONUSCO qui se base sur les travaux du « International Peace Information Service ». Ce Centre de recherche indépendant, basé en Belgique, collabore avec la MONUSCO et ces données sont disponibles sur le lien suivant : [www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v4/](http://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v4/).

En ce qui concerne les activités minières illégales, la situation s'est également considérablement améliorée depuis 2009 et, comme le démontre la carte ci-dessous, il n'y avait en 2016 que deux sites miniers actifs à l'intérieur des limites du parc. Ces informations ont été confirmées par la MONUSCO. Toutefois, il y a des indications que les personnes opérant dans les mines légales et illégales, en dehors des limites du parc, peuvent encore accéder aux ressources tant minérales que biologiques à l'intérieur du parc.



Carte 5 Sites miniers actifs et abandonnés au PNKB. Situation en 2016 (Sources ICCN/KfW/WCS)

Année	Nbre des carrés miniers recensés	Fermés par les patrouilleurs	Toujours actifs	Inactifs abandonnés
2013	47	6	20	21
2014	58	23	4	31
2015	34	20	14	-
2016	14	12	2	

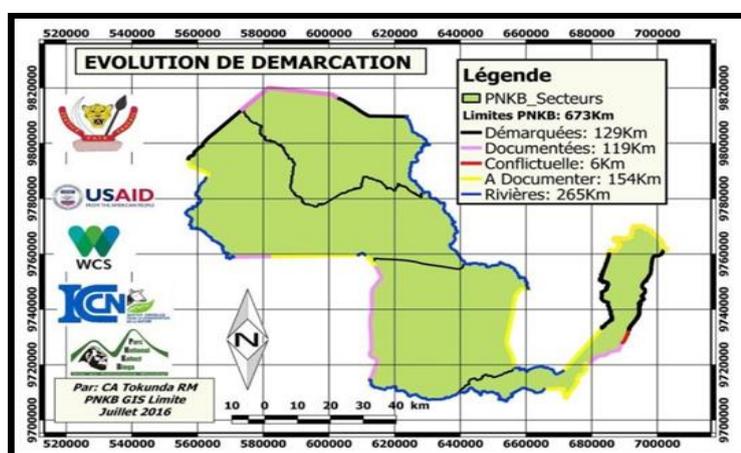
Mines illégales actives dans le PNKB (Source ICCN)

Cependant, la mission a noté, à travers de nombreux documents et informations fournies par des experts, que quelques carrés miniers isolés sont encore observés à des endroits se situant à proximité des campements de creuseurs. Il est primordial de poursuivre les patrouilles mixtes ICCN-FARDC, si la situation sécuritaire est favorable, pour fermer ces exploitations artisanales.

### 3.1.4 Démarcation des limites et occupations illégales dans le PNKB

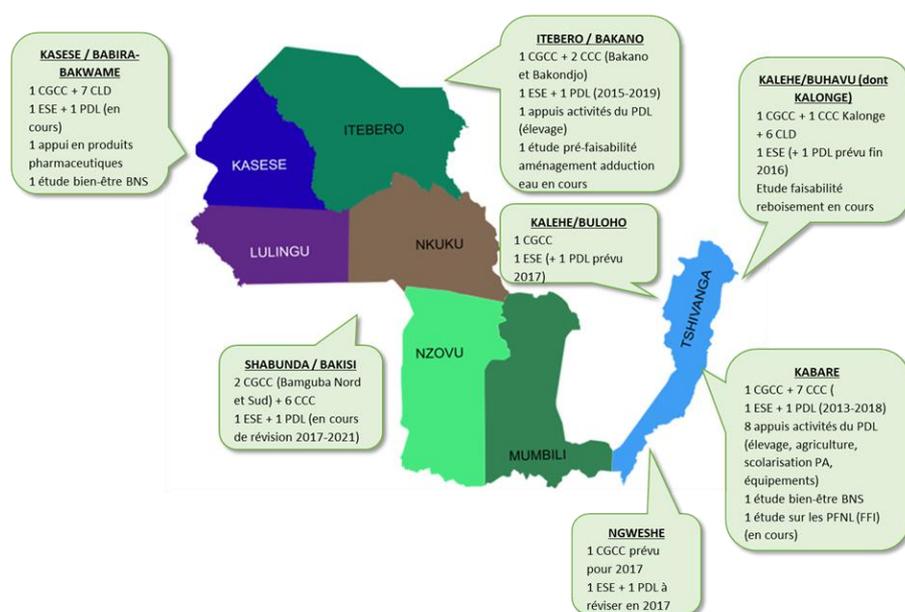
Suite à la mission de suivi réactif de 2009, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) a envoyé un consultant au PNKB, en juin 2010, pour faire une étude de faisabilité concernant le plan de zonage. L'étude a proposé 3 scénarii potentiels : a) la relocalisation volontaire des résidents à l'extérieur des limites ; b) la relocalisation volontaire des résidents à l'intérieur des limites et c) le statu quo : pas de déplacement des populations résidentes, avec 2 options : (i) avec déclassement de la partie occupée, (ii) sans déclassement de la partie occupée. Elle a également permis de confirmer la détérioration de l'état de conservation du corridor entre les secteurs de haute et basse altitude, sur une zone de plus de 50 km. Ainsi de nombreuses concertations ont été menées et un zonage a été proposé, correspondant aux normes de l'IUCN et de l'UNESCO puisqu'aucune modification du statut de l'aire protégée n'est proposée, conformément au statut de site du patrimoine mondial.

S'agissant du processus de délimitation participative des limites du bien, les activités de matérialisation ont fait partie des « bonnes pratiques de gouvernance » mise en place par l'ICCN. Des cartes et un plan de démarcation des limites ont été élaborés et environ 500 km de frontières sont dorénavant documentés. Au moment de la mission, 400 km étaient matérialisés dont 250 km sont des frontières naturelles des cours d'eau. Le Parc doit poursuivre ses efforts pour obtenir des moyens techniques et financiers pour achever la démarcation du site puisqu'il reste environ 40% à couvrir.



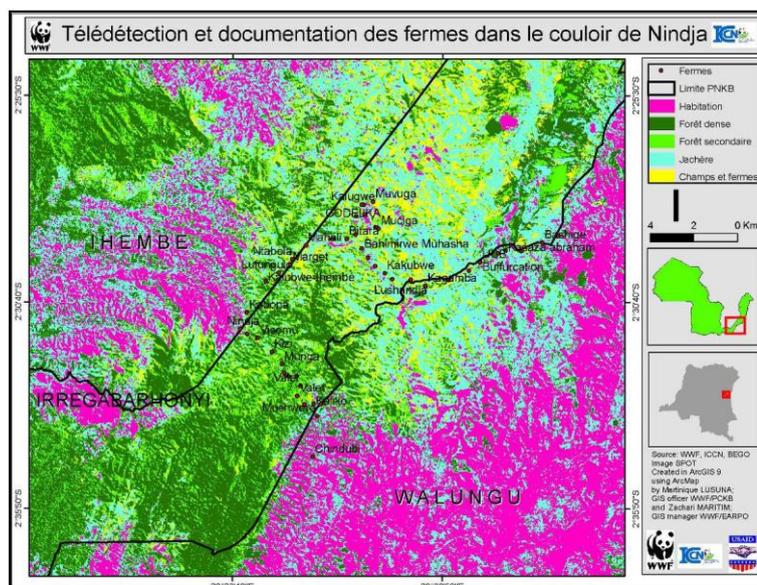
Carte 6: État de la démarcation des limites du PNKB. Situation de juillet 2016 (Sources : ICCN)

Pour obtenir l'implication de la communauté à la protection du bien, le Parc a ainsi continué d'apporter son appui aux Conseils de Gestion de Conservation Communautaire (CGCC). A travers son programme de Conservation Communautaire, dont le PNKB a été pionnier en RDC, le Parc a mis en place des « plans de développement local » pour toutes les sept chefferies comme indiqué dans la carte ci-dessous. Dans ce cadre, l'ICCN fournit des équipements aux chefferies (matériels informatiques, bureaux et vélos) et finance des projets en faveur des communautés locales : appuis aux projets agricoles, constructions d'infrastructures communautaires (école et centre de santé) et développement du micro-crédit pour les femmes. Dans le même état d'esprit, la Direction du Parc a ouvert les réunions du CoCoSi aux représentants des communautés et aux chefs coutumiers.



Carte 7 : Programmes de conservation communautaire par secteur et par chefferie (Source ICCN)

Concernant les efforts voués à résoudre les conflits entre l'administration du parc et la population, notamment les fermiers du corridor écologique de Nindja, diverses décisions ont été prises par l'ICCN-PNKB, notamment la création d'une commission mixte provinciale. Cette commission est composée de deux conseillers du Gouvernement provincial (environnement et juridique), du PNKB, des services de cadastre-affaires foncières, de la société-civile et de la CPEASKi (Coordination Provinciale des Eleveurs et Agriculteurs du Sud-Kivu). Ainsi, la question du corridor entre la basse altitude et la haute altitude a fait l'objet de plusieurs rencontres au bureau du Conseiller du gouverneur provincial pour l'environnement où le Parc a transmis : les rapports de descentes sur le terrain, les constats et les cartes concernant l'occupation des terres.



Carte 8: Situation de l'occupation du PNKB en 2009  
(la mission n'a pas reçu d'information à jour sur l'état de l'occupation)

En avril 2015, la Direction du PNKB a organisé un « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien ». L'objectif de cette rencontre était d'assurer l'implication des populations dans la mise en œuvre du Plan Général d'Aménagement et de Gestion (PGAG). Les autorités coutumières, provinciales et nationales ont participé à trois jours d'échanges et de dialogue autour de la question de la conservation du PNKB et l'implication des communautés locales. Des priorités ont été identifiées pour une gestion durable du site : formaliser le cadre de collaboration entre le PNKB et d'autres parties prenantes ; sécuriser le Parc et ses alentours ; appuyer les actions de conservation communautaire ; mener une étude sur la valeur économique du PNKB et appuyer les projets socio-économiques pour lutter contre la pauvreté. Le Parc travaille également en étroite collaboration avec la Ministre Provinciale de l'Environnement de province, qui est également responsable des affaires foncières, pour mettre à la disposition de l'ICCN les certificats des concessions établies au sein du site.

Par ailleurs, la mission a été informée, lors de ces rencontres avec les autorités officielles, qu'aucun nouveau titre n'a été attribué dans le PNKB. Cependant, elle n'a pas pu visiter et/ou avoir de survol pour évaluer l'état actuel des empiètements du corridor écologique, ni même rencontrer les représentants des fermiers qui vivent dans le bien pour échanger sur cette question. Ainsi, des informations cartographiques et photographiques sont nécessaires pour évaluer la situation réelle des occupations illégales, la détérioration du corridor et le degré d'empiètement. Le problème de l'occupation du corridor écologique, entre les secteurs de haute et de basse altitude, reste un frein majeur quant au possible retrait du PNKB de la Liste du patrimoine mondial en péril et pour le moment, aucune solution consensuelle n'a été trouvée.

### 3.2 Efficacité de la gestion

#### **3.2.1 Cadre de gestion et financement**

Un plan général de gestion (PGG) est en cours d'application 2009 - 2019 et il dispose de 5 programmes : gestion des écosystèmes et surveillance, conservation communautaire, tourisme, recherche et monitoring et gestion administrative et financière . Il s'accompagne d'un Plan d'opération annuel qui est élaboré par tous les partenaires du PNKB lors du Comité de coordination du site (CoCoSi). Le CoCoSi permet de planifier l'implication de chaque partenaire et répartir les fonctions, définir les budgets et les activités et évaluer leurs mises en œuvre sur le terrain. Les partenaires techniques et financiers (GFA, WCS et GIZ), la direction générale de l'ICCN et les autorités provinciales du sud-Kivu sont membres du CoCoSi. En 2016, deux réunions ont été

organisées et l'ICCN a étendu, depuis 2015, la participation aux représentants des chefferies et des communautés riveraines.

Le budget annuel estimé pour le parc est d'environ 5,2 millions de dollars américains tandis que les ressources annuelles décaissées représentent 2,5 millions par an. Ces fonds proviennent essentiellement de la KfW (61%), de la Banque mondiale (Projet de Réhabilitation du réseau des parcs nationaux (PREPAN)), de WCS et d'autres partenaires (Zoo de La Palmyre, Fauna et Flora International, etc...). Ce montant couvre la moitié des besoins financiers estimés par le Parc pour permettre de mettre en œuvre les différents projets décrits dans le Plan d'opérations annuel de 2016. L'équipe de direction du parc estime que le déficit budgétaire est le principal obstacle à la gestion efficace du parc. Cependant, la mission a constaté que les fonds actuels sont en grande partie dédiés à la réhabilitation des infrastructures et à l'acquisition des équipements puisque les besoins en terme d'infrastructures étaient relativement importants, depuis 2009, et il est recommandé qu'à l'avenir, les ressources financières puissent être affectées vers les activités de surveillance du bien.

Tableau 1 : planification et consommation annuelle du PNKB

	2014	2015	2016
Total besoins	3 774 218	5 168 938	6 694 396,5
Contribution KfW	2 535 808	2 727 249	3 483 075,9
Consommation fonds KfW	1 195 398,5	1 834 607,34	2 048 607,34
Consommation globale	1 630 303,5	2 360 771,53	3 337 947,38

Tableau 2 : Consommation budgétaire par partenaire / année 2016

ICCN	WCS	KFW	PREPAN	AUTRES PARTENAIRES	total
171 134	222 463,04	2 048 607,34	808 546	87 195	<b>3 337 947.38</b>
5 %	7 %	61 %	24 %	3 %	<b>100%</b>

Tableaux et informations financières fournis par l'ICCN-PNKB

### 3.2.2 Le personnel

Les capacités de la force des gardes sont en train d'être renforcées grâce à une nouvelle vague de recrutement et à une collaboration étroite avec les FARDC qui prennent part à certaines descentes sur le terrain. Selon le Plan d'opération 2016 du PNKB, mis à la disposition de l'équipe de la mission, l'effectif du personnel est passé de 181 à 319 agents grâce au recrutement et formation de 113 nouveaux gardes en 2016, ainsi que le mouvement et ou affectation des agents de l'ICCN.

Programme	Effectif	Stations	Effectifs
		<b>Tshivanga</b>	<b>233</b>
Direction du Site	04	Kasese	21
Administration	24	Lulingu	19
Protection	157	Mumbili	06
Recherche et Monitoring	07	Nkuku	06
Conservation Communautaire	12	Nzovu	17
Tourisme	29	Itebero	17
<b>Siège du Parc - Tshivanga</b>	<b>233</b>	Total des effectifs	<b>319</b>

Effectif du personnel par programme au siège du Parc – et par station du Parc (Source ICCN)

### **3.2.3 Infrastructure du parc**

Le PNKB est subdivisé en 7 stations parmi lesquelles cinq sont effectivement opérationnelles pour la bonne gestion de l'aire protégée. Il s'agit de la station de Tshivanga, siège du Parc, en haute altitude qui couvre les territoires administratifs de Kabare, Kalehe et Walungu tandis que la partie de la basse altitude est composée de 6 stations dont les stations de Nzovu, Mumbili, Nkuku et Lulingu dans le territoire de Shabunda en Province du Sud-Kivu, la station d'Itebero dans le territoire de Walikale (Province du Nord-Kivu), ainsi que la station de Kasese dans le territoire de Punia (Province du Maniema).

Depuis la mission de suivi réactif de décembre 2009, le siège du PNKB a été réhabilité grâce à l'appui financier de la KfW. Ces financements ont également permis de construire et de réhabiliter : le centre d'accueil, le camp de formation, les stations et postes de patrouille, les pistes d'accès, etc... Le siège bénéficie également d'équipements de bureau et informatiques. En outre, 10 maisons pour les gardes et leurs familles ont été construites à Tshivanga et 5 maisons sont en cours de construction à Itebero, avec l'appui de la Banque mondiale. Ces infrastructures permettent d'avoir les équipes de gardes dans le bien, car la plupart du personnel du Parc habite à Bukavu, et surtout d'offrir des meilleures conditions de vie et de travail. Le Parc dispose d'un centre médical, à Tshivanga, qui permet d'offrir des soins de santé aux gardes et à leurs familles.

Par ailleurs, la mission a constaté que la Route nationale 3, qui traverse le PNKB sur 23 km et qui était un problème en 2009, est très détériorée. En plus d'accélérer la dégradation des équipements roulants (motos et véhicules), l'état actuel de la route ne permet à l'ICCN de déployer rapidement ces équipes dans toutes les stations du parc. Un projet de réhabilitation est en cours de discussion entre l'ICCN et la Banque mondiale. Si le projet était approuvé, l'ICCN devrait s'assurer que l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) soit conforme à la « Note de conseil de l'UICN concernant les évaluations environnementales appliquées au patrimoine mondial<sup>1</sup> », et qu'elle soit soumise au Centre du patrimoine mondial, pour examen par l'UICN, avant que les travaux ne démarrent.

### **3.2.4 Les équipements déployés**

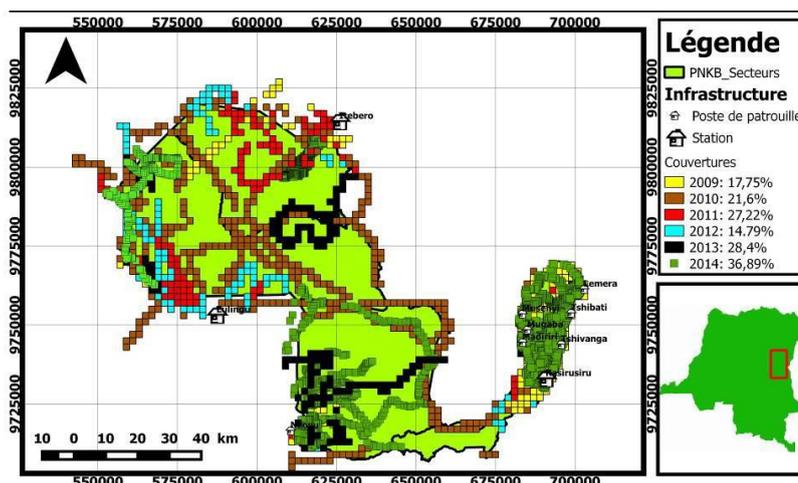
Au moment de la mission, le Parc disposait de 8 véhicules dont 4 qui sont hors service et 13 motos dont seulement 9 fonctionnent. Ces équipements restent insuffisants pour couvrir toute l'étendue du parc. En plus, le Parc ne dispose pas d'avion pour mener à bien les opérations de surveillance dans la basse altitude et dans le corridor écologique et aucun survol n'a été opéré depuis 2015 faute de financement. S'agissant du matériel de patrouille et des équipements des gardes (matériel de camping et de terrain, GPS, radio, appareil photo, jumelles, etc.), le Parc dispose d'environ 30 Cyber-trackers, 30 radios et d'une cinquantaine de GPS ce qui reste relativement insuffisant par rapport aux besoins et aux effectifs du parc. Tous les gardes ne disposent pas d'une arme et le matériel actuel n'est pas en bon état. Chaque garde est équipé de bottes, d'un uniforme et du matériel nécessaire pour mener à bien des patrouilles, cependant la mission a également constaté que ce matériel est insuffisant et qu'il doit être renouvelé.

### **3.2.5 Surveillance et Recherche**

La situation sécuritaire du PNKB, comme pour les autres sites, conditionne le travail de l'ICCN. On note, en 2015, une amélioration de la sécurité qui a permis au Parc : de lutter contre certains groupes armés, de reprendre le contrôle sur certains secteurs précédemment occupés, d'augmenter significativement le taux de couverture de la surveillance et d'évacuer une partie des exploitations minières artisanales. Cependant, certaines zones sont toujours inaccessibles et la couverture de surveillance représente seulement la moitié du bien.

---

<sup>1</sup> [https://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn\\_advice\\_note\\_environmental\\_assessment\\_18\\_11\\_13\\_french.pdf](https://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_advice_note_environmental_assessment_18_11_13_french.pdf)



Carte 9: évolution de la couverture des secteurs du PNKB de 2009 à 2014 (source ICCN)

Depuis 2009, les rapports d'activités annuels du PNKB décrivent l'étendue du parc sous surveillance, voire contrôlée, grâce au suivi du recouvrement des quadras (5 Km x 5 Km) qui découpent le PNKB. Un pourcentage est ainsi déterminé par secteur et par année, et à titre de comparaison, le tableau ci-dessous montre le taux du Parc couvert par des patrouilles de surveillance :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
17,8%	21,6%	27,2%	14,8%	28,4%	43%	34%	52%

Evolution de la couverture de surveillance de 2009 à 2016 (Source : Rapports annuels de l'ICCN)

	2014	2015	2016
<b>Nombre de patrouilles</b>	3.560	2.271	2.351
<b>Distance parcourue en km</b>	7.038	13.101	15.811
<b>Nombre hommes/mois patrouilles</b>	9.110	10.846	10.416
<b>% couverture du parc</b>	43	34	51,7
<b>Nombre d'arrestations</b>	86	68	49
<b>Nombre de pièges démantelés - saisis</b>	1.948	1.095	1.523

Détails des patrouilles : Source de données SMART (ICCN / WCS)

Un programme « recherche et bio-monitoring » est opérationnel depuis 2009 grâce à l'appui de WCS, les logiciels MIST et SMART sont utilisés au PNKB. WCS dispensent également des sessions de formations sur les techniques de patrouilles aux gardes du Parc. Pour garantir des conditions de travail optimale pour assurer la surveillance, deux postes de patrouille ont été construits et trois autres ont été rénovés en 2014 (cf. point 3.2.3). Selon le Plan opérationnel 2016 du PNKB, tous les secteurs opérationnels ont connus des patrouilles de surveillance sauf le secteur de Lulingu à cause de l'insécurité due aux bandes armées. En 2016, cinq patrouilles ont permis de couvrir jusqu'à 40,6% de ce secteur. Selon le Plan d'opérations 2016 du PNKB, les activités prioritaires de l'ICCN sont :

- Le suivi des cibles de conservation,
- Le suivi faunique par camera traps,
- La cartographie des rivières dans le secteur de haute altitude (Hydrobiologie),

- Le suivi de la dynamique d'habitat, phénologie des bambous (habitat), et suivi des petits mammifères ;
- L'identification et suivi comportemental des gorilles
- La surveillance des épidémies et suivi sanitaire de gorilles et primates au CRPL
- La gestion de la base des données SMART
- La recherche

Il est à noter qu'il y a eu une nette amélioration dans les efforts de surveillance qui ont permis de couvrir environ 52% du bien grâce à l'augmentation des effectifs du personnel de l'ICCN, la mission a constaté, toutefois, que l'ICCN continue d'avoir un accès limité à une grande partie de la basse altitude en raison de l'insécurité due à la présence de groupes rebelles. Cependant cette zone a été visitée, en 2016, dans le cadre du recensement de la faune conduit par l'équipe du Parc et de WCS (voir tableau ci-dessous). Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour augmenter la fréquence de la couverture des patrouilles en basse altitude qui restent relativement faibles comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Secteurs/Stations	Tshivanga	Kasese	Lulingu	Nzovu	Itebero	Total
Nombre de Patrouilles	1681	6	7	22	10	1726
Nombre des cadrans couverts	37	23	35	34	46	175
Nombre de jours de patrouilles	2261	73	53	102	87	2576
Nombre de jours de patrouilles sous tentes (nuitées)	574	68	47	80	77	846
Distance parcourues en km	8968,32	653,63	382,68	739,42	854,65	11598,7
Moyenne distance parcouru	5,3	9	7,2	6,3	5,8	7,26
Jour personne par patrouille	3	3	3	3	4	3
Pourcentage des couvertures de secteurs	68,5%	50%	40,6%	34,6%	59,7%	51,7%

Tableau des efforts de patrouilles par secteur (Source ICCN 2016)

### **3.3 État de la mise en œuvre des mesures correctives adoptées en 2010**

Lors de sa 34<sup>e</sup> session (Décision **34 COM 7A.5**) le Comité du patrimoine mondial a adopté une série de six mesures correctives, définies par la mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN conduite en 2009, pour restaurer la VUE du bien et permettre son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. Le déroulement de la mise en œuvre de chacune de ces mesures est décrit ci-dessous, accompagné d'une nouvelle proposition/révision de la mesure corrective précédente.

**MESURES CORRECTIVES : a) Evacuer les groupes armés du bien et étendre la couverture de surveillance à tout le bien & b) Clore toutes les opérations illégales d'exploitation minière à l'intérieur du bien et annuler officiellement tous les titres miniers empiétant sur le bien.**

A ce sujet, la sécurité au sein de la zone s'est malheureusement dégradée avec l'apparition dans la région d'une nouvelle milice armée, Raia Mutomboki, et à la suite de la mutinerie du M23 (Mouvement du 23 mars)

dans l'est du pays. En conséquence, de vastes zones du secteur de basse altitude n'étaient plus accessibles au personnel du parc et la surveillance a dû être suspendue dans les secteurs de Lulingo, Itebero et Nzovu jusqu'à 2014. Dans ce contexte fluctuant, le Parc a mis en place un service de renseignement et d'effectuer des patrouilles de surveillance, et on constate une diminution importante des activités minières illicites à l'intérieur du bien.

En 2013, plusieurs patrouilles, appuyées par les services de renseignements, ont été organisées dont deux à Nzovu, deux à Itebero et deux à Lulingo et deux en haute altitude. Ces missions ont permis d'identifier les différents groupes qui opèrent dans la zone de Nzovu. Elles ont également aidé l'ICCN à fermer ces mines et à arrêter les braconniers. Cependant, les poursuites judiciaires sont rares et non dissuasives, une étude récente a montré que le taux d'application des Lois en matière de conservation de la nature avoisine 1%<sup>2</sup>. Grâce aux patrouilles mixtes ICCN-FARDC, 34 carrières illégales ont été identifiées parmi lesquelles 20 ont été fermées par l'ICCN.

La mission a noté qu'aucune concession légale n'est actuellement active à l'intérieur des limites du bien. Cependant, elle a eu accès à des informations indiquant qu'il reste encore des mines opérationnelles à la périphérie du bien et qu'elles représentent également une menace pour la faune. En plus de la présence continue de groupes armés, ces mines sont la menace principale pour l'habitat des gorilles et des autres espèces, y compris par la consommation et le commerce illégal de la viande de brousse, qui y sont, au moins en partie, associés.

Pour toutes ces raisons, la mission recommande que la situation sécuritaire dans la région et le déclin de la faune sauvage dans le parc justifient de conserver ces mesures correctives et de la regrouper en une seule mesure, qui se présente comme suit :

*Mesure corrective révisée :*

- *Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes.*

**MESURE CORRECTIVE : c) Evacuer le corridor écologique et initier des mesures pour restaurer la végétation et la connectivité**

Depuis 2009, des efforts importants ont été déployés par la Direction du Parc pour multiplier les initiatives de dialogue et d'évacuation pacifique des fermiers. Cependant, la situation reste préoccupante même s'il convient de reconnaître que l'ICCN seul ne peut pas régler la problématique d'évacuation pacifique des implantations illégales dans le parc.

Les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » d'avril 2015 restent pertinentes et doivent être mises en œuvre. Des décisions ont été prises par les autorités provinciales pour arrêter les installations de nouvelles fermes dans le corridor écologique entre les secteurs de basse et haute altitudes du bien. L'ICCN PNKB doit prendre les mesures adéquates pour annuler les autres titres fonciers existants et pour résoudre les problèmes d'empiètement afin de restaurer la végétation du bien et de maintenir sa valeur universelle exceptionnelle.

Ce problème de l'occupation du corridor écologique reste un frein majeur quant au possible retrait du PNKB de la Liste du patrimoine mondial en péril. Faute de moyens financiers, pour rétribuer les fermiers volontaires, et en raison d'un fort lobby des fermiers récalcitrants auprès de politiciens locaux, aucune solution consensuelle n'a été trouvée. La situation semble même s'être aggravée puisque, au moment de la mission, le dialogue entre le Parc et les fermiers était rompu.

<sup>2</sup> Protection Pénale du Patrimoine mondial naturel de la RDC, UNIKIN, 2014, Augustin Ngumbi.

Par ailleurs, la mission a n'a pas pu visiter et/ou avoir de survol pour évaluer l'état actuel des empiètements du corridor écologique, entre les secteurs de haute et de basse altitude, ni même rencontrer les représentants des fermiers qui vivent dans le bien pour échanger sur cette question. Ainsi, des informations cartographiques et photographiques sont nécessaires pour évaluer la situation réelle des occupations illégales et les niveaux de détérioration et d'empiètement. Cette mesure corrective reste donc pertinente et est révisée comme suit :

*Mesure corrective révisée :*

- *Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes des occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude,*

**MESURE CORRECTIVE : d) Développer de manière participative et mettre en œuvre un plan de zonage pour résoudre la question des villages dans le secteur de basse altitude, tout en assurant le maintien des valeurs et de l'intégrité du bien**

Des progrès importants ont été accomplis dans la démarcation des limites du PNKB en collaboration avec les communautés vivantes en périphérie du bien. En 2016, seulement 6 km de la limite est du corridor entre les secteurs de haute et de basse altitude étaient encore contestés et, selon WCS, des progrès supplémentaires ont été réalisés dans la résolution des conflits le long de ces 6 km en 2017. S'agissant du processus de délimitation participative des limites du bien, les activités de matérialisation ont fait partie des « bonnes pratiques de gouvernance » mise en place par l'ICCN. Des cartes et un plan de démarcation des limites ont été élaborés et environ 500 km de frontières sont dorénavant documentés. Au moment de la mission, 400 km étaient matérialisés dont 250 km sont des frontières naturelles : des cours d'eau. Le Parc doit poursuivre ses efforts pour obtenir des moyens techniques et financiers pour achever la démarcation du site puisqu'il reste environ 40% à couvrir (cf. : carte 7, p. 16).

Pour obtenir l'implication de la communauté à la protection du bien, le Parc a ainsi continué d'apporter son appui aux Conseils de Gestion de Conservation Communautaire (CGCC). A travers son programme de Conservation Communautaire, le Parc a mis en place des « plans de développement local » pour toutes les sept chefferies du bien (cf. carte 6, p. 15). Dans ce cadre, l'ICCN fournit des équipements aux chefferies (matériels informatiques, bureaux et vélos) et finance des projets en faveur des communautés locales : appuis aux projets agricoles, constructions d'infrastructures communautaires (école et centre de santé) et développement du micro-crédit pour les femmes. Dans le même état d'esprit, la Direction du Parc a ouvert les réunions du CoCoSi aux représentants des communautés et aux chefs coutumiers.

La mission a constaté que l'ICCN, les autorités locales et les partenaires du PNKB, dont WCS et GIZ, ont multiplié les activités en faveur des communautés locales et mis en place des programmes de conservation communautaire dans toutes les chefferies autour du PNKB. Ces efforts doivent se poursuivre pour réduire la dépendance des communautés à l'égard des ressources du parc. La croissance démographique, dans la région du Sud-Kivu, reste importante et exerce une forte pression sur les ressources naturelles du bien. C'est pourquoi, cette mesure corrective reste pertinente et est révisée comme suit :

*Mesures correctives révisée :*

- *Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien,*
- *Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur.*

**MESURE CORRECTIVE : e) Poursuivre les efforts pour redynamiser le dispositif de surveillance, en assurant un contrôle de la totalité du bien.**

Des progrès importants ont été réalisés, en coopération avec les FARDC, avec l'évacuation et la démobilisation de quelques groupes armés. La légère amélioration de la situation sécuritaire a permis à l'ICCN de remettre en service les postes de garde dans le secteur de basse altitude (Itebero et Kasese) du PNKB. Toutefois, en 2016, les patrouilles de surveillance ont permis de couvrir seulement la moitié du bien ; le secteur de Tshivanga (haute altitude) concentre la plupart des effectifs de gardes et bénéficie de patrouilles régulières. Grâce aux appuis techniques et financiers de ses partenaires, l'ICCN a pu recruter et former 113 gardes supplémentaires en 2016 et également pu renforcer ses infrastructures (voir point 3.2.3 p. 16). Cependant, des efforts additionnels sont donc nécessaires afin d'augmenter la fréquence des patrouilles en basse altitude.

La mission a pu constater une nette amélioration en matière de gestion du bien, d'acquisition en équipements et de développement et/ou réhabilitation des infrastructures, en formation pour les gardes et à la mise en place du SMART dans le PNKB grâce à l'appui de WCS. Toutefois, elle a constaté que l'ICCN continue d'avoir un accès limité à une grande partie de la basse altitude à cause de la persistance de l'insécurité. Cependant cette zone a été visitée, en 2016, dans le cadre du recensement de la faune conduit par l'équipe du Parc et de WCS.

Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour lutter contre et évacuer les groupes armés, dans et autour du PNKB, pour permettre une augmentation de la fréquence et de la couverture des patrouilles et pour reprendre le contrôle sur la basse altitude. En outre, des moyens techniques et financiers sont également nécessaires pour parvenir à atteindre cet objectif. Pour toutes ces raisons, cette mesure corrective reste pertinente et est révisée comme suit :

*Mesures correctives révisées :*

- *Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires.*
- *Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien,*
- *Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60 % du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif,*
- *Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien.*

**MESURE CORRECTIVE : f) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre.**

Le plan de gestion du Parc National de Kahuzi-Biega pour la période de 2009-2019 a été validée et est opérationnel. Il a été développé par l'ICCN et ces partenaires, mais une grande partie des activités prévues dans le plan n'a pas encore été mise en œuvre en raison d'un manque de financement.

Les efforts de la RDC pour mobiliser des financements pour les biens de la RDC sont conséquents. Le fonds fiduciaire « Fonds Okapi pour la Conservation - FOCON » pour un financement durable des aires protégées en RDC est désormais doté d'un statut d'organisation caritative mais faute de décret présidentiel, ce fonds n'est pas encore opérationnel. C'est pourquoi, le financement dédié aux biens individuels, y compris le PNKB, demeure une préoccupation pour les autorités du parc. Cette mesure corrective n'est plus pertinente. Cependant un financement durable est nécessaire pour la mise en œuvre effective du Plan de gestion.

*Mesure corrective révisée :*

- *Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc.*

## 4. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN

---

### 4.1 État des éléments clés de la valeur universelle exceptionnelle du bien

La PNKB a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en vertu du critère (x) (correspondant à l'ancien critère naturel (iv)). La Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, adoptée par le Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012), est disponible au lien suivant : <http://whc.unesco.org/fr/list/137/>. La description du bien est la suivante :

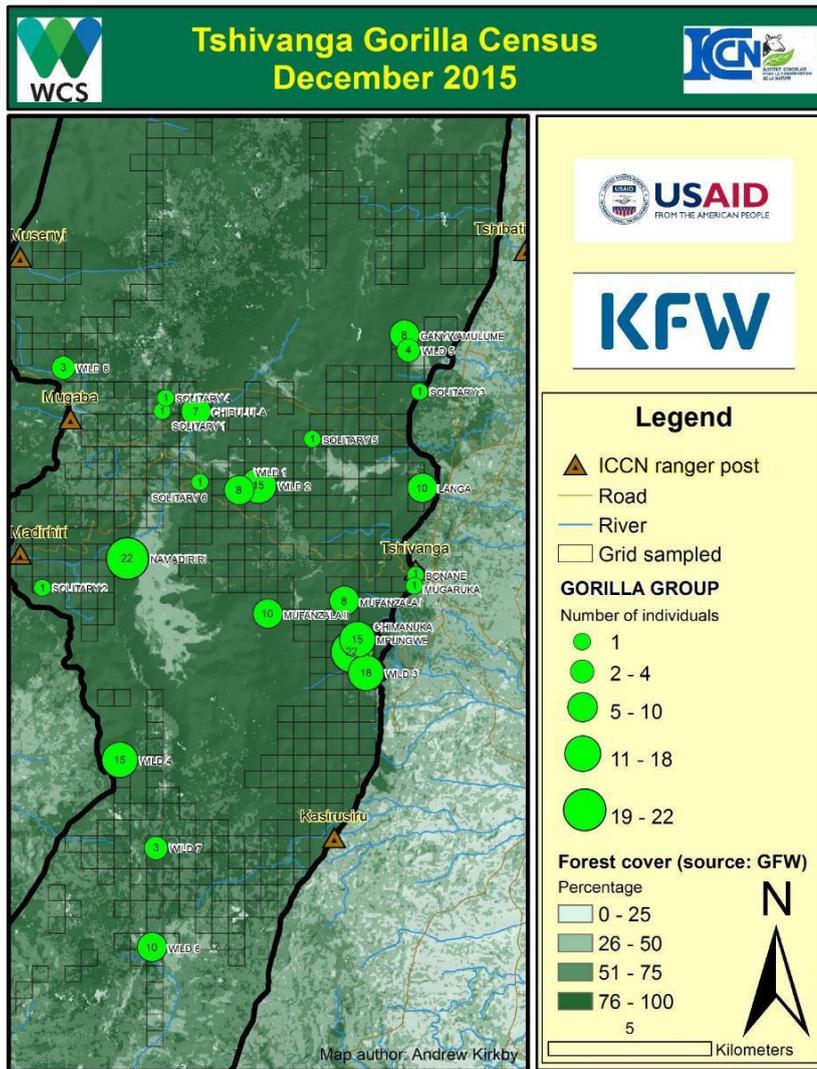
*Critère (x) : Le Parc national de Kahuzi-Biega abrite plus d'espèces de mammifères que tout autre site du Rift Albertin. Il est le deuxième site le plus important de la région aussi bien pour les espèces endémiques qu'en termes de richesse spécifique. Le parc compte 136 espèces de mammifères, parmi lesquelles le gorille de plaine de l'Est qui est la vedette et 13 autres primates comprenant des espèces menacées comme le chimpanzé, le colobe bai, et les cercopithèques de l'Hoest et d'Hamlyn. D'autres espèces extrêmement rares des forêts de l'est de la RDC y sont aussi présentes telles que la genette géante (*Genetta victoriae*) et la genette aquatique (*Genetta piscivora*). Des mammifères caractéristiques des forêts d'Afrique centrale vivent aussi dans le parc comme l'éléphant de forêt, le buffle de forêt, l'hylochère et le bongo.*

Les rapports des missions précédentes (en 2006 et en 2009) ont souligné le fait que la valeur universelle exceptionnelle du bien repose sur sa biodiversité et ses espèces menacées, dont le gorille de Grauer qui constitue un élément important de la VUE du bien. Les rapports sur l'état des populations de la faune, transmis par l'ICCN à la mission, devront être analysés de manière approfondie et recoupés avec le recensement général du PNKB qui sera finalisé à la fin de l'année 2017.

Ainsi ces données préliminaires de suivi écologique fournissent les informations suivantes :

#### 4.1.1 : Les gorilles :

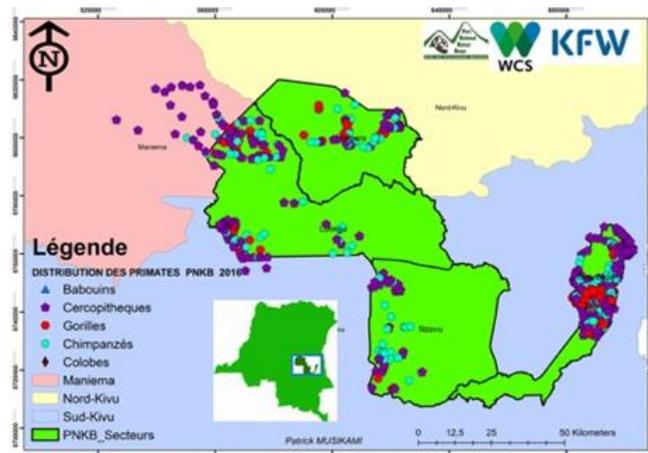
Les équipes de l'ICCN et WCS ont mené un suivi rapproché des familles de gorilles pour actualiser la base de données et établir la composition des familles suivies, cartographier les secteurs vitaux et récolter les informations relatives à l'état de l'habitat. En 2016, le PNKB comptait 208 individus regroupés dans 17 familles de gorilles et 8 mâles solitaires ont été identifiés pendant le recensement. Les données disponibles ne concernent pour le moment que le secteur de haute altitude.



Carte 10 : Distribution et taille des groupes de gorilles recensés en décembre 2015 dans le secteur de haute altitude (Source WCS)

**4.1.2 : Les primates :**

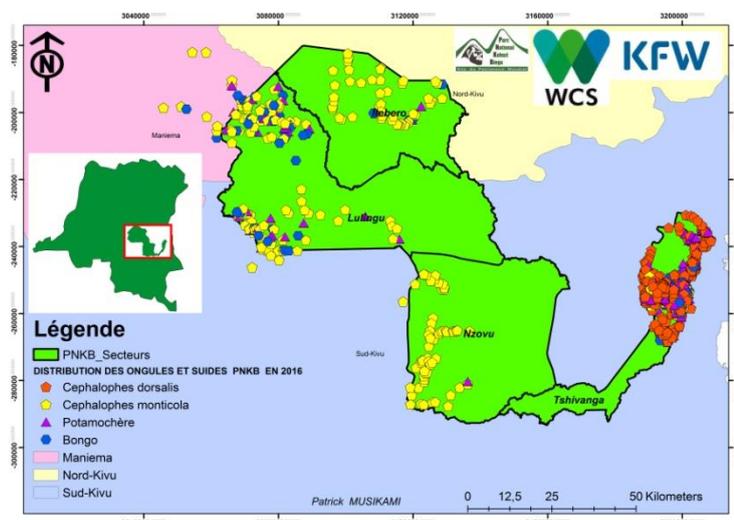
Selon les données préliminaires de l’inventaire, la présence des primates a été signalée dans tous les secteurs patrouillés. Les cercopithèques présentant une abondance plus marquée dans le secteur de Tshivanga (cf. carte ci-dessous) et à l’extérieur du bien dans le secteur de Kasese.



Carte 11 : Distribution des primates au PNKB en 2016 –Sources ICN/WCS

#### 4.1.3 : Les ongulés

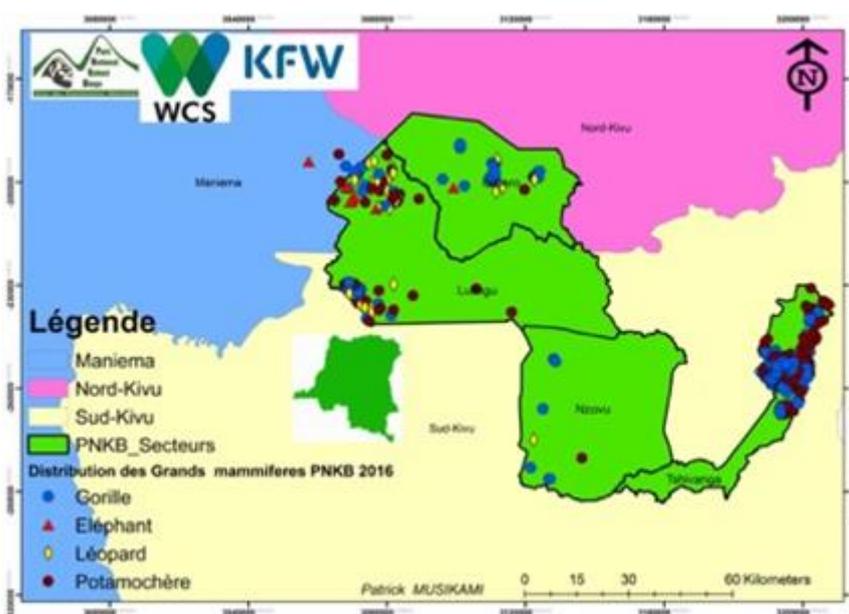
Selon les données préliminaires de l'inventaire, le Bongo est observé dans les secteurs de Kasese, Lulingu, Tshivanga et Itebero, tandis qu'une grande population de céphalopes a été observée à Tshivanga. Les potamochères ont été identifiés dans le secteur de Kasese, Lulingu, Tshivanga et Itebero et en petite quantité à Nzovu.



Carte 12 : Distribution des ongulés et suidés au PNKB en 2016 –Sources ICCN/WCS

#### 4.1.4 : Autres grands mammifères

Selon les données préliminaires de l'inventaire, les éléphants et les léopards ont été observés dans la basse altitude en dépit du faible nombre de patrouilles. Il semble que le déclin est surtout dramatique pour les éléphants. Avant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la population d'éléphants était estimée à 3 720 en basse altitude (1994) et 771 en haute altitude (1996). Des traces d'éléphants (empreintes, crottes) ont été observées dans le secteur de Kasese, avec des taux de rencontre moyens de 0.38 individus/km pour les indices d'éléphants. Vu l'étendue de la zone de basse altitude il est fort vraisemblable qu'un petit nombre d'éléphants y soient encore présents en dépit des pressions sur leur habitat et des activités humaines. Par contre, aucun indice de présence d'éléphant n'a été trouvé dans la haute altitude et cette situation est liée au braconnage.



Carte 13 : Distribution des éléphants et des léopards au PNKB en 2016 –Sources ICCN/WCS

En référence au point 3.3, **la mission considère que la VUE pour lequel PNKB a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est toujours fortement dégradée.** L'intégrité du bien a été gravement atteinte car l'occupation du corridor écologique, entre la haute et la basse altitude, reste un frein majeur quant au possible retrait du PNKB de la Liste du patrimoine mondial en péril. Quant aux données biologiques de la faune, elles sont nécessaires pour quantifier l'état de la biodiversité et des espèces menacées puisque le PNKB est inscrit sur le critère (x). **Les résultats de l'inventaire seront déterminants pour définir les indicateurs du projet d'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).**

#### *4.2 Évolution et modification de l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril*

Dans les Termes de référence, il a été demandé à la mission de développer une proposition d'état de conservation souhaité en vue du retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. Sur base de la Déclaration de VUE, la mission a tenté d'élaborer des indicateurs avec l'équipe de gestion du parc qui pourraient mesurer la restauration des valeurs biologiques du site, son intégrité et sa gestion.

L'exercice n'a pas pu être fait entièrement parce que les résultats finaux et les analyses de l'inventaire général de la faune du PNKB ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2017. En outre, les informations concernant l'occupation du corridor écologique entre la haute et la basse altitude n'ont pas été transmises à l'équipe de la mission. Par conséquent, il n'a pas été possible de satisfaire à toutes les conditions établies au moment de la mission pour définir les indicateurs pour que le bien soit retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Ces nouveaux indicateurs ont été définis par rapports aux indicateurs définis en 2009 (<http://whc.unesco.org/fr/list/137/documents/>) et ils devront être réévalués dès que les données sur la faune seront disponibles et dès qu'un survol du corridor écologique de Nindja aura eu lieu pour évaluer l'impact des empiètements.

##### **4.2.1 Indicateurs de données biologiques :**

###### Indicateur 1 : Maintien de la couverture forestière

Aucunes données et/ou cartes indiquant le taux de déforestation n'a été transmise à l'équipe de la mission. En outre, aucun relevé aérien n'a été entrepris depuis 2015 qui pourrait donner des informations sur l'état de la déforestation due aux activités humaines dans le PNKB. Ces informations doivent être transmises au Centre du patrimoine mondial, pour transmission à l'UICN, au moment de la révision des indicateurs (cf. voir point 4.2.4)

###### Indicateur 2 : Indices d'abondances des espèces clés de la faune :

Un élément clef pour une restauration de la VUE du bien est la restauration des populations de la faune, et notamment des espèces phares qui ont contribué à la justification du critère (x). Pour pouvoir déterminer le niveau de restauration des populations de faune, il faut comparer l'évolution des populations, dès que les résultats de l'inventaire général seront disponibles, par rapport à la situation avant le conflit. **Cet exercice est primordial pour établir un nouveau point de référence et proposer des objectifs quantifiés réalistes pour les groupes d'espèces suivants :**

- Gorilles (nombre de nids par km parcouru), le gorille de Grauer étant l'espèce phare du parc et la justification la plus importante de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Chimpanzés (nombre de nids par km parcouru) : espèce de primate importante, mais qui semble être distribuée plus régulièrement dans le parc ;
- Eléphants (comptage de crottes) : l'éléphant est vraisemblablement l'espèce qui a le plus souffert du braconnage, surtout du braconnage commercial effectué par les groupes armés ;
- Primates (toutes espèces confondues) : le bien compte une riche variété de primates (11 espèces diurnes)
- Ongulés (toutes espèces confondues) : espèces ciblées par le commerce de viande de brousse.

#### **4.2.2 Indicateurs d'intégrité**

La question de la restauration de l'intégrité est capitale pour restaurer la VUE du bien. Il s'agit de restaurer la connectivité entre les blocs forestiers de la haute et de la basse altitude. Pour restaurer cette connectivité, il faut une restauration de la végétation au niveau du couloir écologique et la question des défrichements autour des villages dans le parc doit être résolue. Deux indicateurs sont proposés pour suivre la restauration de l'intégrité :

Indicateur 3 : Evacuation complète du couloir écologique et restauration de sa couverture végétale amorcée.

Indicateur 4 : Stratégie de zonage terminée et l'évacuation des villages localisées dans le bien est achevée.

#### **4.2.3 Indicateurs de gestion du parc**

Les défis de gestion afin de réaliser la protection de la VUE sont traduits dans cinq indicateurs. Ils mettent l'accent sur la diminution du braconnage, l'arrêt de l'exploitation minière dans le parc, le contrôle de l'étendue du parc par l'ICCN, le respect des limites du bien et la mise en place d'un cadre de gestion :

Indicateur 5 : Toutes les carrières minières du PNKB sont fermées d'ici 2020.

Indicateur 6 : Au moins un kilomètre de patrouille est effectué dans 80% des quadrants du PNKB.

Indicateur 7 : Au moins 80 % des limites du parc sont matérialisées, notamment au niveau des zones névralgiques comme le couloir, d'ici 2020.

Indicateur 8 : Les rapports SMART indiquent que les indices de braconnage ont diminué de X % (pourcentage et point de référence à établir pour les 7 secteurs du parc quand les résultats de l'inventaire seront disponibles).

Indicateur 9 : Le taux de surveillance, tout au long de l'année, couvre au moins 60% du bien d'ici 2020, en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles aux 7 secteurs.

#### **4.2.4 Calendrier**

La mission recommande à l'État partie de mettre en œuvre les mesures correctives et le calendrier (d'ici à 2020) établis par la mission de suivi réactif de mai 2017. L'État partie devrait également être encouragé à demander une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial, avant le 31 octobre 2017, pour élaborer les indicateurs du projet d'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), lorsque les résultats finaux de l'inventaire de la faune seront disponibles.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mission conclut que les valeurs pour lesquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, bien que toujours présentes, ont été sérieusement dégradées à la suite du conflit et que l'intégrité du bien est également mise en cause, notamment à cause de la perte de connectivité entre les parties de la haute et la basse altitude. **La mission recommande donc le maintien du Parc National de Kahuzi-Biega sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**

La mission félicite les gestionnaires du parc de l'ICCN pour les efforts entrepris depuis la mission de 2009 pour éviter la perte de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, souvent à grands risques pour le personnel de l'ICCN. L'insécurité causée par la présence de groupes armés dans le bien et ses alentours continue de menacer sa VUE et le fonctionnement du bien. Malgré les efforts importants de l'ICCN et les interventions conjointes avec les FARDC, les groupes armés attaquent régulièrement le bien et s'adonnent à diverses activités illégales (braconnage, exploitation minière et production de charbon de bois).

L'amélioration progressive des conditions de sécurité du PNKB et les efforts constants de l'ICCN pour évacuer les groupes armés des secteurs occupés sont à souligner. La présence de groupes armés dans la basse altitude a rendu difficile la mise en œuvre de certaines recommandations de la mission de 2009. Les attaques perpétrées contre les gardes du Parc, et qui ont faits trois victimes parmi les gardes, montrent toutefois que la sécurité demeure fragile. Elle impacte sur le taux de surveillance du bien dans son ensemble, néanmoins il faut reconnaître que les efforts de patrouille du secteur de Tshivanga s'élèvent à 56% car il s'agit du secteur le plus sécurisé.

Grace à l'appui technique et financier des partenaires (GIZ, KfW, la Banque Mondiale et WCS), le PNKB a connu de nettes améliorations en matière de gestion du bien, d'acquisition en équipements et de développement et/ou réhabilitation des infrastructures, en formation pour les gardes et à la mise en place du SMART dans le PNKB grâce à l'appui de WCS. Cependant, les secteurs surveillés ne représentent que 51 % du bien et d'autres efforts restent nécessaires pour protéger pleinement sa VUE.

La mission regrette le manque de progrès dans le dossier de l'évacuation du corridor écologique entre la haute et la basse altitude. Malgré toutes les décisions politiques positives dans ce dossier, et l'implication des autorités politiques telles que le Gouverneur du Sud-Kivu et du Ministre provincial de l'Environnement, il n'a pas encore été possible d'appliquer la loi et d'évacuer les occupants illégaux. Le Parc a mené un plaidoyer en faveur de la conservation qui a abouti au rétablissement du dialogue avec les fermiers. Ces réunions de concertations ont permis de cartographier l'ensemble du site et de démarrer la délimitation participative des différentes zones du site. En outre, les résultats du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » a permis l'arrêt des implantations de fermes installées dans le corridor de Nindja.

Ce problème de l'occupation du corridor écologique reste un frein majeur quant au possible retrait du PNKB de la Liste du patrimoine mondial en péril. Faute de moyens financiers, pour rétribuer les fermiers volontaires, et en raison d'un fort lobby des fermiers récalcitrants auprès de politiciens locaux, aucune solution consensuelle n'a été trouvée. La situation semble même s'être aggravée puisque, au moment de la mission, le dialogue entre le Parc et les fermiers était rompu. Cependant, la volonté des autorités provinciale de résoudre ce problème, comme exprimé durant la mission, et l'engagement de la société civile sur cette question, sont des développements très positifs et la mission espère qu'ils seront suivis d'avancées concrètes.

Sur la base de ces conclusions, la mission propose que les mesures correctives soient actualisées comme suit, pour la période 2017-2020:

- a) Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes,

- b) Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires,
- c) Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien,
- d) Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude,
- e) Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers nécessaires, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif,
- f) Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien,
- g) Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien,
- h) Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur,
- i) Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc.

## LISTE DES ANNEXES

### *Annexe 1. Termes de référence*

**Mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN  
Parc national de Kahuzi-Biega – République démocratique du Congo (RDC)**

**24 avril au 4 mai 2017**

Lors de sa 38<sup>ème</sup> session, le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'Etat partie d'inviter une mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN au sein du bien du patrimoine mondial du Parc national de Kahuzi-Biega (Décision **38 COM 7A.38**). L'objectif de la mission de suivi réactif est de réévaluer l'état de conservation du bien, d'actualiser les mesures correctives, d'établir un nouveau calendrier de mise en œuvre et de finaliser l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Due à la situation sécuritaire difficile dans la région et au besoin d'attendre que les résultats des inventaires fauniques soient disponibles, la mission n'a pas pu avoir lieu depuis l'année 2014. Lors de ses 39<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> sessions, le Comité du patrimoine mondial a renouvelé sa demande à l'Etat partie d'inviter une telle mission (Décisions **39 COM 7A.5** et **40 COM 7A.38**).

La mission sera effectuée par Leila Maziz, représentant du Centre du patrimoine mondial et Edward Wilson, représentant de l'UICN. En particulier, la mission devrait aborder les questions clés suivantes :

1. Evaluer l'état de conservation du bien en particulier : les occupations illégales et l'évacuation du corridor écologique entre les secteurs de la haute et la basse altitude, l'annulation des droits fonciers et du le plan de zonage pour résoudre la question des villages, les activités illégales d'exploitation minière et l'impact de la Route Nationale 3 dans le bien ;
2. Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 34<sup>ème</sup> session (**34 COM 7A.5** ; Brasilia, 2010) ;
3. Finaliser les indicateurs de l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril, sur la base des résultats des enquêtes aériennes, ou d'autres données de suivi disponibles ;
4. Sur la base de ces évaluations, réactualiser si nécessaire les mesures correctives et leur calendrier de mise en œuvre, en consultation avec l'Etat partie ;
5. En accord avec le paragraphe 173 des *Orientations*, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité, de protection et de gestion.

L'Etat partie devra faciliter les visites du terrain nécessaires aux sites et lieux clés. Il est recommandé, afin de faciliter la préparation de la mission, de transmettre au Centre du patrimoine mondial, dans les meilleurs délais, les documents suivants :

- Les données disponibles de l'inventaire biologique des sept secteurs du PNKB (Tshivanga, Itebero, Kasese, Lulingu, Lilungu-Est, Nzovu, Nzovu-Est) ;
- Des rapports de surveillance et les données SMART ;
- Le plan de gestion et tous autres documents relatifs à la gestion du bien.

La mission devrait consulter les autorités congolaises concernées, aux niveaux national, provincial et local, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes à la gestion du bien, des représentants des communautés locales et des scientifiques.

Sur base des résultats des évaluations et des discussions avec les représentants de l'Etat partie et des parties prenantes mentionnées ci-dessus, la mission devra développer des recommandations à l'attention du gouvernement de la République démocratique du Congo et du Comité du patrimoine mondial afin de maintenir et conserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et d'améliorer sa conservation et sa gestion. Il est à noter que les recommandations seront fournies dans le rapport de la mission, et non pendant la durée de la mission.

La mission devrait préparer un rapport concis sur ses résultats et ses recommandations dans les 6 semaines qui suivent la visite du terrain, en accord avec le format des rapports de mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial.

## Annexe 2 : Décisions du Comité du patrimoine mondial

### 38 COM 7A.38 – 2014 – Doha

#### Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) (N 137)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-14/38.COM/7A,
2. Rappelant la décision **37 COM 7A.5**, adoptée à sa 37e session (Phnom Penh, 2013),
3. Accueille favorablement l'amélioration de la situation sécuritaire dont il est fait état, qui a permis au personnel du parc de patrouiller à nouveau dans les zones précédemment hors de contrôle et note que la restauration de la sécurité est la première condition de la mise en œuvre des mesures correctives et de la restauration de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien ;
4. Accueille aussi favorablement les efforts continus de l'État partie pour conduire un recensement des principales populations d'animaux sauvages dans les secteurs de basse altitude du bien pour permettre une évaluation de l'état de sa VUE, ainsi que l'établissement d'un calendrier pour la réhabilitation du bien ;
5. Note également que la zone du bien couverte par les patrouilles de gardes reste limitée, et demande à l'État partie de prendre des mesures d'urgence pour améliorer l'efficacité et la sécurité des patrouilles et endiguer les activités illégales, en particulier le braconnage et les activités minières ;
6. Exprime sa préoccupation quant au fait qu'aucun progrès n'a été accompli pour évacuer le corridor écologique, alors que cela est crucial pour assurer la continuité écologique entre les zones de haute et de faible altitude, ni pour annuler les concessions minières, et réitère sa demande à l'État partie d'annuler les droits fonciers illégalement accordés au sein du bien ainsi que les concessions minières empiétant sur le bien, en conformité avec les engagements pris dans la Déclaration de Kinshasa et la position établie du Comité quant au fait que les activités d'extraction sont incompatibles avec le statut de patrimoine mondial ;
7. Prie instamment l'État partie de poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre les mesures correctives visant à restaurer la VUE du bien ;
8. Demande également à l'État partie d'inviter une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/UICN sur le bien dès que les résultats du recensement des animaux sauvages seront disponibles, afin de réévaluer l'état de conservation du bien, de mettre à jour les mesures correctives, d'établir un nouveau calendrier pour leur mise en œuvre, et de finaliser l'État de conservation souhaité en vue d'un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
9. Demande en outre à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2015**, un rapport détaillé, incluant un résumé exécutif d'une page, sur l'état de conservation du bien, incluant un point d'étape sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 39e session en 2015 ;
10. Décide de continuer d'appliquer le mécanisme de suivi renforcé pour le bien ;
11. Décide également de maintenir le Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

### 39 COM 7A.5 – 2015- Bonn

#### Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) (N 137)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/7A,
2. Rappelant la décision **38 COM 7A.38**, adoptée à sa 38e session (Doha, 2014),

3. Accueille avec satisfaction les efforts de l'Etat partie pour la sécurisation du bien, le renforcement de la surveillance et la fermeture des carrières minières artisanales, conformément à la Déclaration de Kinshasa de janvier 2011 et encourage l'Etat partie à poursuivre et pérenniser ses efforts ;
4. Note que la restauration de la sécurité est la première condition pour la mise en œuvre des mesures correctives et la restauration de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien ;
5. Note avec préoccupation le manque de progrès dans l'évacuation du corridor écologique, crucial pour assurer la continuité écologique entre les zones de haute et de basse altitude, et réitère sa demande à l'Etat partie d'annuler les droits fonciers illégalement accordés au sein du bien, d'évacuer les fermes installées illégalement et de restaurer la végétation et la connectivité ;
6. Prend note des études en cours sur le zonage du bien et de la tenue du « Forum National sur la gouvernance et la valorisation du bien » et demande à l'Etat partie de garantir que les recommandations émises et les options identifiées, quant à l'évacuation du corridor et du zonage du bien, garantissent la conservation de la VUE du bien ;
7. Accueille favorablement le démarrage du recensement de la grande faune dans l'ensemble du bien, permettant une évaluation de l'état de sa VUE, mais exprime sa profonde inquiétude concernant la quasi absence de gorilles dans le secteur Nzovu ouest et le taux de rencontre extrêmement faible des éléphants, qui indiquent que l'impact de la présence des groupes armés dans la partie basse altitude a entraîné une érosion très importante de la VUE ;
8. Réitère également sa demande à l'Etat partie d'inviter une mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN de suivi réactif sur le bien, dès que les résultats de l'inventaire sont disponibles, pour évaluer son état de conservation, actualiser les mesures correctives, établir un calendrier de mise en œuvre et l'Etat de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
9. Demande également à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2016**, un rapport actualisé, incluant un résumé analytique d'une page, sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 40e session en 2016 ;
10. Décide de continuer d'appliquer le mécanisme de suivi renforcé pour le bien ;
11. **Décide également de maintenir le Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**

#### 40 COM 7A.38 – 2016 Istanbul

#### Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) (N 137)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/7A,
2. Rappelant la décision **39 COM 7A.5**, adoptée à sa 39e session (Bonn, 2015),
3. Exprime ses sincères condoléances à la famille du garde tué dans le cadre des opérations de protection du bien ;
4. Accueille favorablement les efforts continus de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) avec l'assistance des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour sécuriser le bien, renforcer la surveillance et fermer les mines illégales mais exprime son inquiétude quant au fait que le taux de couverture de surveillance ait été ramené à 34% du bien en 2015 en raison d'une libération tardive de fonds ;
5. Exprime sa plus vive inquiétude quant aux conclusions présentées dans le rapport WCS/FFI/ICCN (Wildlife Conservation Society/Fauna and Flora International/ICCN) de 2016 sur la situation du gorille de Grauer et du chimpanzé aux poils longs, qui montre que la population de gorilles de Grauer a enregistré un déclin estimé de 77% sur son aire de répartition et de 87% dans les secteurs de basse altitude du bien, le mettant désormais en danger critique, et souligne l'importance cruciale d'accroître les efforts pour protéger le gorille de Grauer au sein du bien afin de garantir sa survie ;

6. Note également avec une inquiétude considérable que les activités minières et les activités de chasse de gibier de brousse associées sont identifiées dans le rapport WCS/FFI/ICCN comme la menace la plus grave pour le gorille de Grauer et le chimpanzé aux poils longs sur leur aire de répartition, y compris au sein du bien ;
7. Prie instamment l'État partie de fermer totalement toutes les mines restantes sur le bien en toute priorité, de veiller à ce qu'elles ne soient pas à nouveau occupées, de prendre de plus fortes mesures pour arrêter la consommation et le commerce de viande de brousse et de concentrer son action sur l'arrêt du commerce illégal des grands singes ;
8. Prend note de la confirmation de l'État partie qu'aucune concession minière n'est active au sein du bien et demande à l'État partie de confirmer que toutes les concessions d'exploration données par le Cadastre minier ont été annulées ;
9. Note également que le « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » se serait traduit par la stabilisation des activités destructrices en rapport avec les fermes illégalement installées dans le corridor écologique entre les secteurs de basse et haute altitudes du bien et qu'une certaine reprise de la végétation a été observée dans les zones où l'empiètement a précédemment été traité, et demande également à l'État partie d'accélérer les actions pour prévenir tout dommage et empiètement sur le corridor écologique, ce qui est crucial pour garantir la continuité écologique entre les secteurs de basse et haute altitudes du bien, et de soumettre plus de détails sur l'état du corridor avec des cartes montrant les zones où l'empiètement a été supprimé, celles qui se régénèrent et celles qui subissent encore un empiètement ;
10. Réitère sa demande à l'État partie d'inviter une mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN dès que les résultats finaux du recensement seront disponibles, pour évaluer l'état de conservation du bien, actualiser les mesures correctives et établir un calendrier pour leur mise en œuvre et finaliser l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) ;
11. Demande enfin à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2017**, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 41e session en 2017 ;
12. Décide de poursuivre l'application du mécanisme de suivi renforcé pour le bien ;
13. Décide également de maintenir le Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

**Annexe 3. Itinéraire et programme**

La mission a été effectuée par Leila Maziz, représentant du Centre du patrimoine mondial et Edward Wilson, représentant de l'UICN.

<b>DATE</b>	<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Observations</b>
<b>23 au 24-2017</b>	Leila Maziz Vol Paris- Addis Ababa- Goma Edward Wilson Londres- Addis Ababa- Goma Voyages des experts Vol ET 811 arrivée à Goma le 24 avril à 14 :30	Nuit à Goma
<b>Mardi 25-4-2017</b>	<b>Matin</b> : Voyage en ferry de Goma à Bukavu Arrivée à 11h. <b>Après-midi</b> : Réunion de préparation avec le Directeur du Parc et les partenaires de terrain	Nuit à Bukavu
<b>Mercredi 26-04-2017</b>	<b>Matin</b> : Réunion avec l'équipe de l'ICCN PNKB et présentation des objectifs de la mission. Visite du secteur Tshivanga : siège du parc, infrastructures, Route RN 3. <b>Après-midi</b> Visite du Centre de Recherches / Centre de Réhabilitation de Primates à Lwiro	Nuit à Lwiro
<b>Jeudi 27-04-2017</b>	<b>Matin</b> Visite du secteur des gorilles. <b>Après-midi</b> Session de travail à Tshivanga avec l'équipe de l'ICCN/PNKB	Nuit à Bukavu
<b>Vendredi 28-04-2017</b>	<b>Matin</b> Rencontre avec son Excellence Madame la Ministre Provinciale des Mines et du Cadastre <b>Après-midi</b> : visite des infrastructures du PNKB et visite à la chefferie de Kabaré, du projet de conservation communautaire à Kabaré et rencontre avec éleveurs.	Nuit à Bukavu
<b>Samedi 29-04-2017</b>	<b>Matin</b> Rencontre avec son Excellence Monsieur le gouverneur de la province du Sud Kivu. <b>Après-midi</b> Réunion de restitution et de travail avec l'équipe de l'ICCN (Bukavu) : - Discussion autour des résultats des inventaires et des cibles de Conservation - Révision des mesures correctives et de l'état de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.	Nuit à Bukavu
<b>Dimanche 30-04-2017</b>	Voyages de Bukavu à Goma par le ferry	Nuit à Goma
<b>Lundi 01-05-2017</b>	Journée férié dédié au travail de l'équipe	Nuit à Goma
<b>Mardi 02-05-2017</b>	Réunion au Département des Ressources naturelles de la MONUSCO Voyage de Goma à Kinshasa par le vol MONUSCO de 14h30	Nuit à Kinshasa
<b>Mercredi 03-05-2017</b>	Restitution de la mission auprès de la Direction générale de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature Réunion à la Kwf et au bureau de l'UNESCO à Kinshasa	Nuit à Kinshasa
<b>Jeudi 04-05-2017</b>	Départ de la mission par le Vol Ethiopian Airlines de ET840 de 13 :00	Arrivée le 4/05/2017

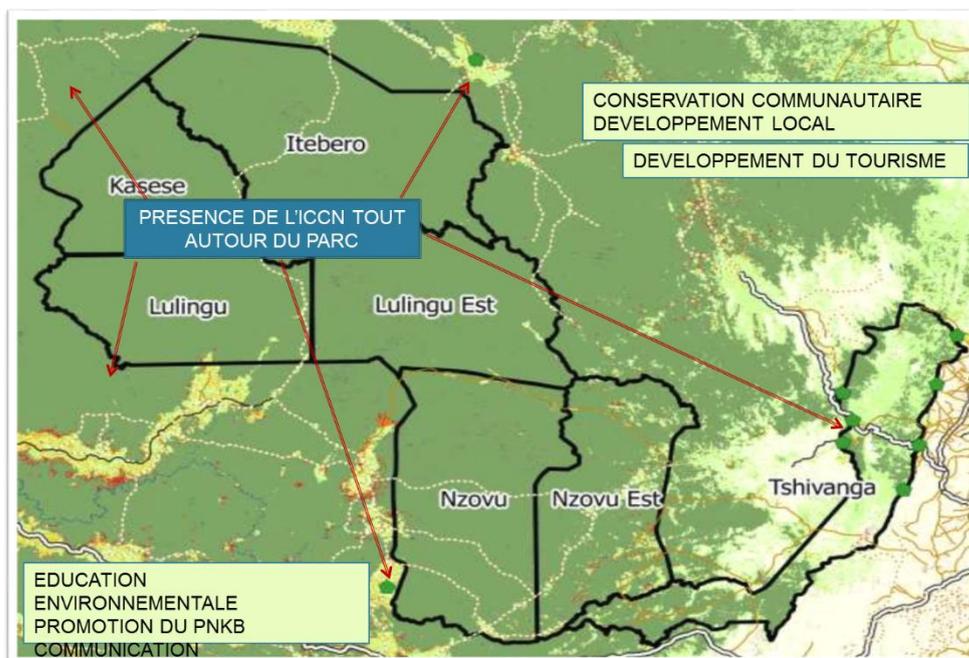
## Annexe 4. Liste et contacts des personnes rencontrées

MISSION DE SUIVI REACTIF - 24 avril au 04 mai 2017			
Liste des personnes rencontrées dans le cadre de la mission			
1	Solange CIMANUKA	Responsable financier PNKB	ICCN - PNKB <a href="mailto:solangepnkb@gmail.com">solangepnkb@gmail.com</a>
2	Gloria Mwenge B	Tourisme PNKB	ICCN - PNKB <a href="mailto:mglobott@gmail.com">mglobott@gmail.com</a>
3	Celestin B. Cimanuka	Dynamique des habitats	ICCN - PNKB <a href="mailto:bcimanukaisrael@gmail.com">bcimanukaisrael@gmail.com</a>
4	Guillain Mitamba	Wildlife Conservation Society	ICCN - PNKB <a href="mailto:gomitamba@wcs.org">gomitamba@wcs.org</a>
5	Grace Baruka	BGF/GIZ	ICCN - PNKB <a href="mailto:grace_baruka@giz.de">grace_baruka@giz.de</a>
6	Lucien Gédéon Lokumu	Directeur PNKB	ICCN - PNKB <a href="mailto:luclokumu@yahoo.fr">luclokumu@yahoo.fr</a>
7	Nkulu Kalala	Chef du site Adj/Adm	ICCN - PNKB <a href="mailto:nkulukalala@yahoo.fr">nkulukalala@yahoo.fr</a>
8	Mbilizi Wenga L.S.	Off Liaison Parc-FARDC	ICCN - PNKB <a href="mailto:mbiliziwenga@yahoo.fr">mbiliziwenga@yahoo.fr</a>
9	Caziga Bisuro Séguin	R&M/hydrographic	ICCN - PNKB <a href="mailto:bisurocaziga@gmail.com">bisurocaziga@gmail.com</a>
10	Patrick Musikami	SMART/GIS	ICCN - PNKB <a href="mailto:patrickmusi@kahuzi-biega.org">patrickmusi@kahuzi-biega.org</a>
11	Chance Bulambo	RSC/GFA-PNKB	ICCN - PNKB <a href="mailto:chancebumabo@gmail.com">chancebumabo@gmail.com</a>
12	Rose Kanaokane	Comptable GFA/PNKB	ICCN - PNKB <a href="mailto:imbeerosa@gmail.com">imbeerosa@gmail.com</a>
13	Jean-Philippe Gombanero	R-Tourisme GFA PNKB	ICCN - PNKB <a href="mailto:gombanet@gmail.com">gombanet@gmail.com</a>
14	Amboya Apobo	Chef Coco/PNKB	ICCN - PNKB <a href="mailto:amboyachristian@yahoo.fr">amboyachristian@yahoo.fr</a>
15	Chiza Naagano	Agent recherche et monitoring	ICCN - PNKB <a href="mailto:cizandagana@gmail.com">cizandagana@gmail.com</a>
16	Mendika Madjengele	Agent recherche et monitoring	ICCN - PNKB <a href="mailto:sebastienmadjengele@gmail.com">sebastienmadjengele@gmail.com</a>
17	Abulwa Bulimwengu	Agent recherche et monitoring	ICCN - PNKB <a href="mailto:abulwabulimwengu@gmail.com">abulwabulimwengu@gmail.com</a>
18	Samuel Comona	Ressources humaines	ICCN - PNKB <a href="mailto:samuel.comona@kahuzi-biega.org">samuel.comona@kahuzi-biega.org</a>
19	Teddy Kalikunguba	Chercheur	ICCN - PNKB <a href="mailto:kalikungubateddy@gmail.com">kalikungubateddy@gmail.com</a>
20	Zahiga Ntwali	opérations	ICCN - PNKB <a href="mailto:zahigantwali@gmail.com">zahigantwali@gmail.com</a>
21	Diocate Podhati	Suivi dossiers en justice	ICCN - PNKB <a href="mailto:bishishafils@yahoo.fr">bishishafils@yahoo.fr</a>
22	Robert Mulimbi	Chargé habilitation	ICCN - PNKB <a href="mailto:robertmulimbi@gmail.com">robertmulimbi@gmail.com</a>
23	Elie Mundima	coordonnateur / AB	ICCN - PNKB <a href="mailto:mundimaelie@gmail.com">mundimaelie@gmail.com</a>
24	Mwendor Ngengele	BRB	ICCN - PNKB <a href="mailto:ngengelen@yahoo.fr">ngengelen@yahoo.fr</a>
25	Kimoni Wenga	Agent CE	ICCN - PNKB <a href="mailto:kimoniwenga@yahoo.fr">kimoniwenga@yahoo.fr</a>
26	Mwahukanya B	Suivi Evaluation	ICCN - PNKB <a href="mailto:basi@yahoo.fr">basi@yahoo.fr</a>
27	Martijn ter Heegde	Coordinateur PBF-KfW GFA	GFA-KfW <a href="mailto:Martijn.Heegde@gfa-group.de">Martijn.Heegde@gfa-group.de</a>
28	Laurène Momon	Conseillère technique gestion des aiers protégées GFA	GFA-KfW <a href="mailto:laurene.momon@gfa-group.de">laurene.momon@gfa-group.de</a>
29	Marcellin Cishambo Ruhoya	Gouverneur de la province du Sud Kivu	Autorités provinciales <a href="mailto:marcellin.cishambo@yahoo.fr">marcellin.cishambo@yahoo.fr</a>
30	Adolphine Muley Byayuwa	Ministre Provinciale du Sud Kivu	Autorités provinciales <a href="mailto:adolphine.muley@yahoo.fr">adolphine.muley@yahoo.fr</a>
31	Eric Byamungu Babunga	Secrétaire administratif RDC Sud kivu	Autorités provinciales <a href="mailto:byamungubabunga@gmail.com">byamungubabunga@gmail.com</a>
32	Dr. Kalonda Mbulu Gabriel	Vice-gouverneur de province RDV Sud Kivu	Autorités provinciales <a href="mailto:gabykalonda@yahoo.com">gabykalonda@yahoo.com</a>
33	Yannick Weyns	Natural Resources Expert   O/DSRSG – Operations & Rule of Law	MONUSCO, Goma <a href="mailto:weynsy@un.org">weynsy@un.org</a>
34	Lorena Aguirre Cadarso	Directora Pais RDC/Coordinadora Centro de Rehabilitacion de primates de Iwiro	Coopera- Lwiro <a href="mailto:lorena@cooperaong.org">lorena@cooperaong.org</a>
35	BIKALE Augustin	Spécialiste du programme Culture au Bureau de l'UNESCO à Kinshasa	UNESCO <a href="mailto:a.bikale@unesco.org">a.bikale@unesco.org</a>
36	DIALLO Abdourahamane	Chef du Bureau de Kinshasa - Représentant de l'UNESCO en République Démocratique du Congo	UNESCO <a href="mailto:a.diallo@unesco.org">a.diallo@unesco.org</a>
37	MAPILANGA Jean-Joseph	Directeur Technique et Scientifique à Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)	ICCN - Direction générale <a href="mailto:jeffmapilanga@gmail.com">jeffmapilanga@gmail.com</a>
38	BALONGELWA Ben	Directeur chargé de la Coopération ICCN Internationale, Planification, Suivi et Evaluation	ICCN - Direction générale <a href="mailto:b.balongelwa@gmail.com">b.balongelwa@gmail.com</a>
39	Paulin TSHIKAYA	Directeur à l'ICCN	ICCN - Direction générale <a href="mailto:tshikayapaulin@gmail.com">tshikayapaulin@gmail.com</a>
40	Guyguy Thierry Amisi Mitamba	Chef de service Relations Publiques ICCN	ICCN - Direction générale <a href="mailto:guymitamba@gmail.com">guymitamba@gmail.com</a>

Annexe 5. Cartographies



Carte 14 : localisation du PNKB (Source R. Beyers/UNESCO)°



Carte 15 : Infrastructures et programme de l'ICCN (Source ICCN)

**Annexe 6 : Photographies**



Equipe de l'ICCN – PNKB



Entrée du PNKB – secteur de Thsivanga



Centre d'accueil du PNKB– secteur de Thsivanga



Étalage de squelettes d'animaux sauvages



L'un des trois lodges construits au siège du PNKB



Equipe de la mission visitant les infrastructures accompagnée par le Directeur du PNKB



Nouvelles maisons pour les gardes en cours de construction



Maisons construites grâce à l'appui de la Banque mondiale et de KfW



Les briquettes et matériaux de construction des maisons sont produits sur place par les communautés locales



Rencontre avec les membres des communautés locales de la chefferie de Kabaré pour échanger sur le programme de conservation communautaire de l'ICCN – Dans cette chefferie, l'ICCN finance des projets agricoles (donation de semences) et un projet de micro-crédit destiné aux femmes.



Visite du secteur des gorilles en haute altitude – ici le gorille Bonane.



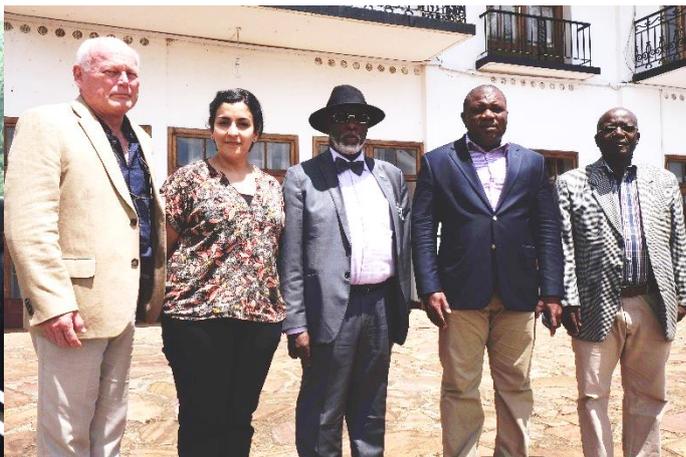
Equipe de l'ICCN pendant la visite de terrain



Gardes de l'ICCN au siège du PNKB



Réunion de restitution des conclusions de la mission



Rencontre avec son Exc. Le Gouverneur de la Province du sud Kivu